



# CA 2023

## COMPTE ADMINISTRATIF

### VILLE DE LAVAL

**Rapport de présentation**

## SOMMAIRE

1.	La section de fonctionnement .....	2
1.1.	Les produits de fonctionnement : une progression notable malgré le niveau exceptionnel de 2022.....	2
1.1.1.	Les impôts et taxes.....	4
1.1.2.	Les dotations et subventions .....	9
1.1.3.	Les produits des services et du domaine .....	13
1.1.4.	Les autres produits de fonctionnement .....	15
1.2.	Les dépenses de fonctionnement : des charges soumises au contexte inflationniste.....	17
1.2.1.	Les dépenses de personnel.....	19
1.2.2.	Les charges à caractère général.....	21
1.2.3.	Les autres charges de gestion courante .....	24
1.2.4.	Les charges financières.....	25
1.2.5.	Les dépenses exceptionnelles .....	26
2.	La dette.....	26
2.1.	Poursuite du désendettement de la Ville .....	26
2.2.	Une dette "sécurisée" .....	27
2.3.	Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2023 pour 2,7M€.....	29
3.	les indicateurs de gestion .....	29
3.1.	Les soldes intermédiaires de gestion .....	29
3.2.	Une CAF nette qui reste positive mais qui se fragilise .....	31
3.3.	Une capacité de désendettement impactée par l'évolution de la CAF .....	32
4.	la section d'investissements.....	33
4.1.	Des investissements à la hausse .....	33
4.2.	Le financement des investissements.....	35
4.3.	Un niveau de fonds de roulement intéressant au 31/12/2023 .....	36
5.	Le budget ANNEXE (BA) parking.....	37
5.1.	Synthèse financière.....	37
5.2.	Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking.....	37
5.3.	Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2023.....	38

## 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1. Les produits de fonctionnement : une progression notable malgré le niveau exceptionnel de 2022

#### REPÈRES

FONCTIONNEMENT RECETTES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1337</b>	<b>1 326</b>	<b>1861</b>
Impôts locaux	688	761	817
Autres impôts et taxes	90	81	138
Fiscalité reversée par les GFP (ou AC reversées)	66	130	320
Dotations et participations	342	290	341
Ventes et autres produits courants	134	108	129

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2023

Population : 52.169 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 3 (soit 75% de la catégorie démographique) = Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 73 (soit 80 % de la catégorie démographique)

S'agissant des impôts locaux et des attributions de compensation, la Ville de Laval dispose de recettes par habitant inférieures aux autres collectivités tant régionales que nationales du fait d'une intégration ancienne dans un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Les dotations / participations et les produits des services étant en revanche supérieurs, la moyenne des recettes de fonctionnement par habitant équivaut les recettes moyennes des 3 autres collectivités identiques en terme de strate démographique des Pays de la Loire.

Ainsi, en comparaison des produits pris en compte pour le calcul de la CAF, ces derniers s'établissent à 1 337 € par habitant, similaire aux 3 autres collectivités régionales, mais très inférieurs en comparaison au plan national, à savoir 1 861 € par habitant à strate démographique équivalente.

#### Tableau de synthèse des produits<sup>1</sup>:

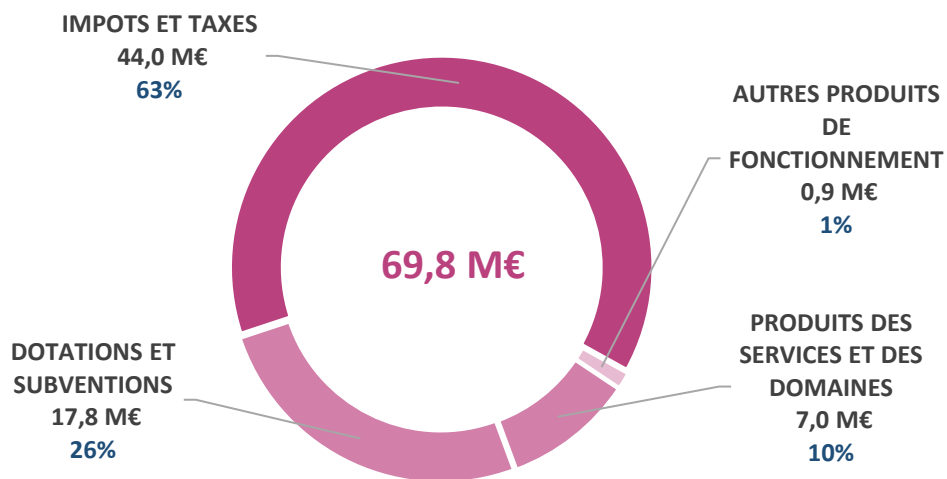
en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 067	6 967	99%	7 287	-320	-4,4%
72-TRAVAUX EN REGIE	385	271	70%	0	271	s.o
73-IMPOTS ET TAXES	4 178	4 194	100%	41 671		
731-FISCALITE LOCALE	38 881	39 909	103%	0	2 432	5,8%
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	17 644	17 836	101%	17 969	-133	-0,7%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	457	601	131%	390	211	54,0%
76-PRODUITS FINANCIERS	38	36	93%	173	-138	-79,5%
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	11	s.o	99	-88	-88,6%
014-ATTENUATIONS DE PRODUITS	-55	-54	98%	-61	7	-11,6%
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 595</b>	<b>69 771</b>	<b>102%</b>	<b>67 528</b>	<b>2 243</b>	<b>3,3%</b>

s.o. : sans objet ; n.s. : non significatif

Les produits de fonctionnement se sont élevés à 69,8 M€ en 2023, ce qui représente une augmentation de + 3,3 % par rapport à 2022 et un taux d'exécution de 102 % du BP 2023. Une dynamique principalement portée par la fiscalité.

<sup>1</sup> Les données de la colonne BP 2023 intègrent les Décisions Modificatives (DM) de l'année

Ils se composent principalement des impôts et taxes (63 %), des dotations et subventions (26 %) et des produits des services et du domaine (10 %). Comparativement à 2022, ils représentent un produit supplémentaire de + 2,2 M€.

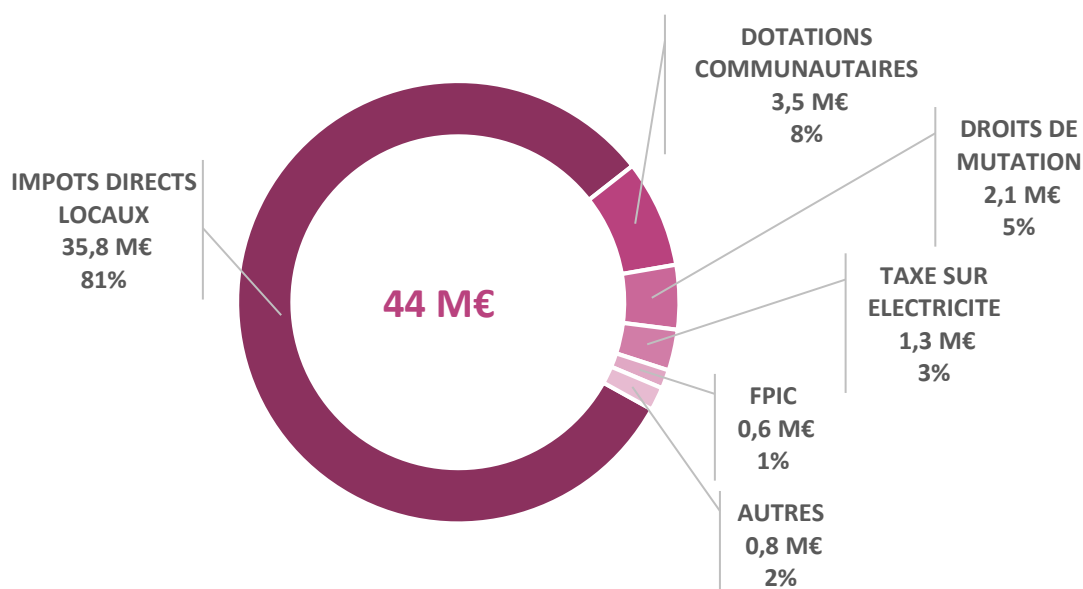


Ces + 2,2M€ sont principalement liés à la dynamique fiscale portée par la revalorisation forfaitaire des bases et les diverses évolutions concernant la taxe d'habitation

### 1.1.1. Les impôts et taxes

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>IMPOTS DIRECTS LOCAUX</b>	<b>35 164</b>	<b>35 842</b>	<b>102%</b>	<b>32 885</b>	<b>2 957</b>	<b>9,0%</b>
TAXE D'HABITATION	1 133	1 635	144%	695	940	135,2%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	33 864	33 995	100%	32 067	1 929	6,0%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	118	118	100%	110	8	7,4%
TAXES SUR LES FRICHES COMMERCIALES	50	0	0%	0	0	s.o.
ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	0	94	s.o.	14	80	576,1%
DEGREVEMENT JEUNES AGRICULTEURS	-1	0	s.o.	0	0	s.o.
<b>AUTRES RECETTES FISCALES</b>	<b>3 776</b>	<b>4 145</b>	<b>110%</b>	<b>4 490</b>	<b>-345</b>	<b>-7,7%</b>
DROITS DE MUTATION	2 000	2 075	104%	2 547	-471	-18,5%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	1 057	1 320	125%	937	382	40,8%
TAXE SUR LA PUBLICITE	550	560	102%	825	-265	-32,2%
TAXE SUR LES PARIS HIPPIQUES	60	78	130%	72	6	7,7%
DROITS DE PLACE	65	64	100%	67	-3	-4,4%
AUTRES	44	48	109%	42	7	15,8%
<b>DOTATIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>3 462</b>	<b>3 461</b>	<b>100%</b>	<b>3 556</b>	<b>-95</b>	<b>-2,7%</b>
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 025	3 023	100%	3 076	-53	-1,7%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	437	438	100%	480	-42	-8,7%
<b>FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL</b>	<b>602</b>	<b>602</b>	<b>100%</b>	<b>679</b>	<b>-77</b>	<b>-11,3%</b>
ATTRIBUTION	656	656	100%	739	-84	-11,3%
CONTRIBUTION	-54	-54	100%	-61	7	-11,6%
<b>TOTAL</b>	<b>43 004</b>	<b>44 049</b>	<b>102%</b>	<b>41 610</b>	<b>2 439</b>	<b>5,9%</b>

Les impôts et taxes ont généré 44 M€ de recettes, représentant un taux d'exécution du BP 2023 de 102%. Ces recettes fiscales sont issues des impôts directs locaux (35,8 M€), des dotations communautaires (3,5 M€), des droits de mutations (2,1 M€), de la taxe sur l'électricité (1,3 M€) et du fonds de péréquation communal et communal, le FPIC, pour 0,6 M€.

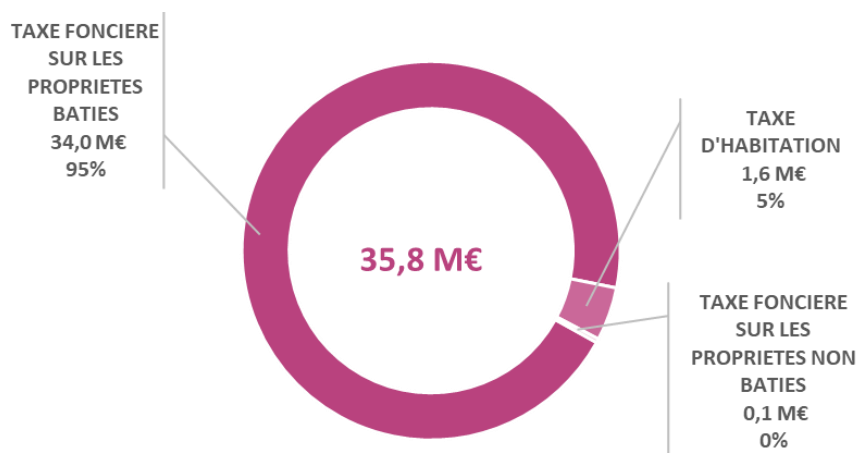


Les impôts et taxes progressent de + 5,9 %. Ce dynamisme résulte essentiellement de l'évolution positive des taxes foncières sur les propriétés bâties et d'habitation, malgré le recul des droits de mutation et de la TPLE.

### 1.1.1.1. Les impôts directs locaux

Conformément à l'engagement de mandat, les taux d'imposition des taxes foncières n'ont pas augmenté en 2023.

En 2023, le produit des taxes sur le foncier bâti (TFB) s'est élevé à 34 M€, représentant 95 % des impôts directs locaux de la commune. Les 5 % sont principalement issus de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (1,3 M€) et sur les logements vacants (0,3 M€).



Par rapport à 2022 où une augmentation de + 3,9 % avait déjà été constatée, les impôts directs locaux poursuivent leur progression à hauteur de + 9 %, soit pratiquement une hausse de 3M€ pour un taux d'exécution par rapport au BP 2023 de 102%.

Cette progression est largement portée par la revalorisation forfaitaire des bases (+7,1%) et notamment celles du foncier bâti des locaux d'habitation, les bases des locaux à usage professionnel et commercial étant elles, faiblement revalorisées.

Par ailleurs, la Ville perçoit toujours de la taxe d'habitation au titre des résidences secondaires et pour la première fois en 2023 au titre des logements vacants:

	2022	2023
Produits THS	694 968	1 304 868
Produits THLV	0	329 849
<b>TOTAL TH</b>	<b>694 968</b>	<b>1 634 717</b>

Si les bases de TH ont également bénéficiées de la revalorisation forfaitaire (+7,1%), la conséquente progression de la recette sur l'exercice 2023 est liée avant tout à la campagne déclarative conduite par le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de "gérer mes biens immobiliers" sur le site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). De nombreuses anomalies ont été détectées par la Direction Générale des Finances Publiques, entraînant un nombre important de dégrèvements prononcés. A la charge de l'Etat, ces dégrèvements n'ont donc pas réduit le produit exceptionnel perçu sur 2023 (d'environ 561 K€).

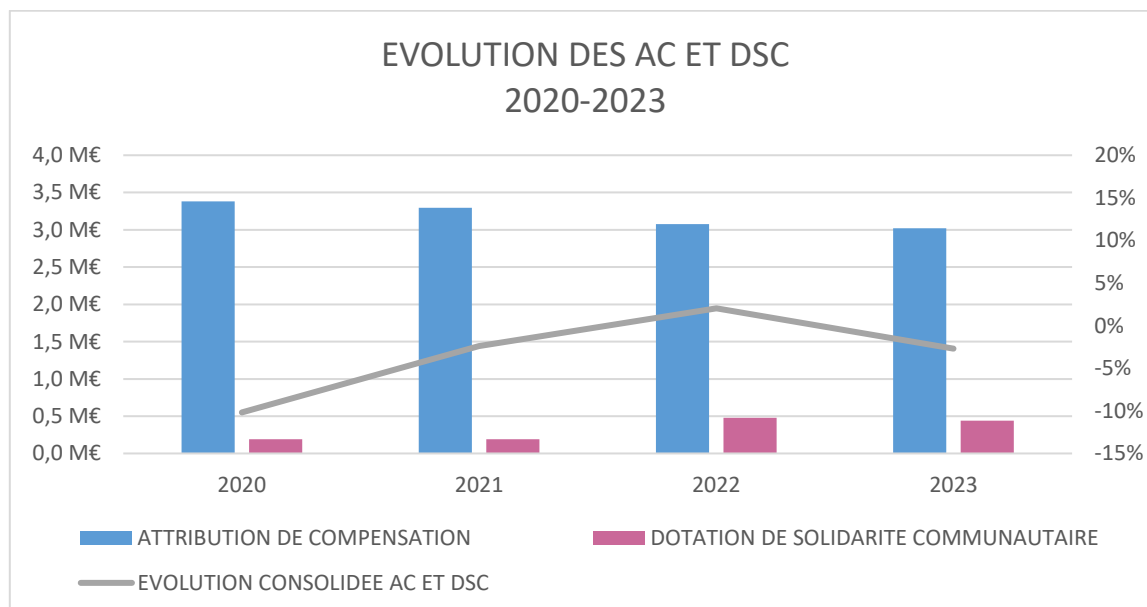
Il est à noter qu'en 2023, les impôts locaux par habitant se situent à 688 €, à un niveau plus faible que les 3 autres collectivités régionales de la même strate, 761 € par habitant, et très en deçà du niveau national, à 817 € par habitant.

### 1.1.1.2. Les dotations communautaires

Les dotations communautaires se composent de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation a vocation à neutraliser financièrement les transferts de fiscalité et de charges. Elle évolue au gré des transferts de compétence. La dotation de solidarité communautaire (DSC) correspond au partage de la croissance de la fiscalité perçue par Laval Agglomération. C'est une dotation facultative.

Ces 2 produits reculent de manière consolidée de - 0,095 M€, soit – 2,7 % par rapport à 2022.



Leurs montants et modalités de calculs ont évolué en 2022, suite à la révision du pacte financier et fiscal adopté le 30 juin 2022 par le conseil communautaire. Cette révision s'inscrit dans la volonté de promouvoir et soutenir un projet de développement intercommunal équilibré et solidaire. Leurs montants sont conformes au BP 2023. Leur taux de réalisation s'établit donc à 100 %.

#### a) L'attribution de compensations (AC)

En 2022, l'attribution de compensation est arrêtée à 3,076 M€. Elle est en diminution de - 0,218 M€ par rapport à 2021. Cette baisse résulte du financement supplémentaire de la compétence eaux pluviales (EP) au titre de l'année 2023. Il est rappelé qu'il a été retenu une montée en charge progressive du transfert de cette compétence en matière d'investissement. En 2023, le cumul des charges transféré s'établit à 213 m€, ce qui correspond à 80 % de la charge EP totale fixée par la CLETC (Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges).

#### b) La dotation de solidarité communautaire

Il est constaté une enveloppe de DSC attribuée à la Ville de Laval de 0,438 M€ en 2023, soit une diminution de - 0,042M€ par rapport à 2022 en lien avec l'actualisation des critères de répartition de l'enveloppe de DSC.

Six composantes impactent la distribution de la DSC :

- Le potentiel financier (25 %),
- le revenu par habitant (25 %),
- la part de voirie communale (10 %),
- la part de logements sociaux (10 %),

- l'effort fiscal (15 %),
- l'insuffisance d'épargne brute (15 %).

L'évolution de l'épargne brute est la principale source de minoration de la part allouée à la Ville.

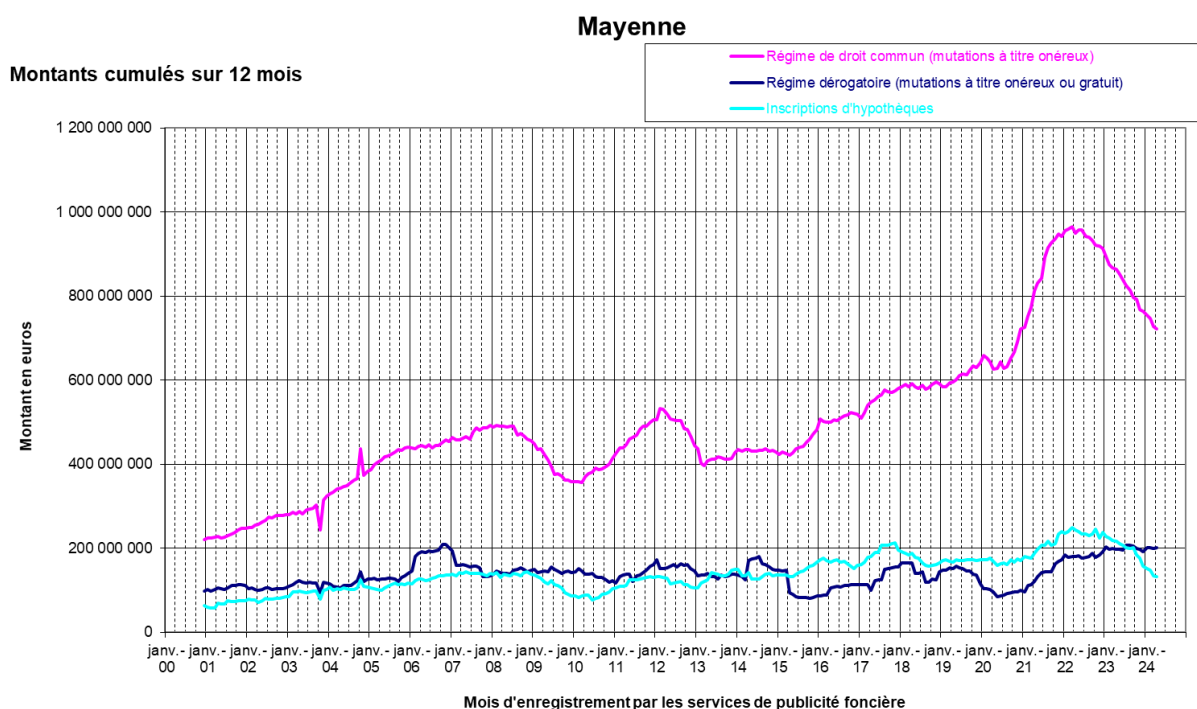
Critères		PFIH	Rev. Hab	Effort fiscal	Logements sociaux (stock)	Voirie	Insuffisance EB	Total critères
<b>Pondération des critères</b>		<b>25,00%</b>	<b>25,00%</b>	<b>15,00%</b>	<b>10,00%</b>	<b>10,00%</b>	<b>15,00%</b>	OUI
<b>Montant enveloppe</b>		263 886	263 886	158 332	105 554	105 554	158 332	VRAI
Commune	Population DGF	PFIH	Rev. Hab	Effort fiscal	Logements sociaux (stock)	Voirie	Insuffisance EB	DSC simulée
Laval 2022	53 152	110 597	120 657	72 140	81 113	21 297	73 828	479 633
Laval 2023	52 947	109 049	120 137	71 866	80 438	20 815	35 413	437 719

### 1.1.1.3. Les droits de mutation

Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) se sont élevés à 2,075 M€ en 2023, contre 2,55 M€ en 2022,

Après une décennie de croissance et deux années exceptionnelles en 2021 et 2022 les DMTO sont fortement touchés par la remontée rapide des taux d'intérêt.

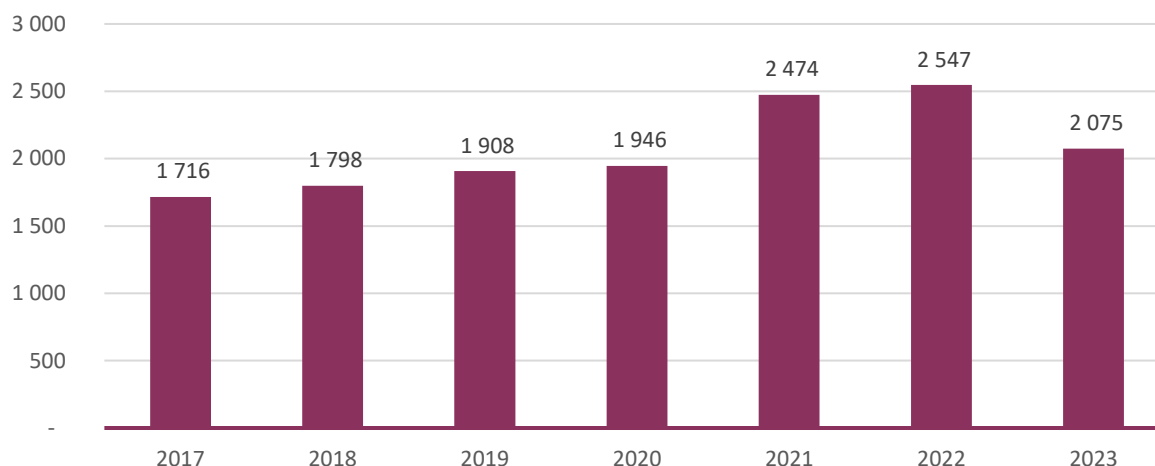
A l'instar du département, les recettes de DMTO de la Ville ont progressivement diminué en 2023 pour atteindre leur niveau de 2020.



Recettes DMTO à l'échelle du département - Source : Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)



## Evolution DMTO - LAVAL (M€)



L'anticipation au BP23 du ralentissement du marché immobilier a néanmoins permis d'atteindre un taux de réalisation des droits de mutation de 104% au CA 2023.

### 1.1.1.4. La taxe sur l'électricité

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) a été supprimée le 1er janvier 2023. En compensation, les collectivités perçoivent une part communale d'accise sur l'électricité (TICFE), reversée par le biais d'avances mensuelles.

En 2023, les fournisseurs ont versé l'accise sur l'électricité aux services des impôts des entreprises (SIE) mais ils ont également procédé à des régularisations de TCCFE sur des consommations antérieures au 1er janvier 2023 auprès des postes comptables assignataires des collectivités bénéficiaires.

Ainsi parallèlement au montant de TICFE déterminée par la DGFIP en 2023 (1,027 M€), une part résiduelle de TCCFE a été comptabilisée par la Ville (0,293 M€), étant précisé qu'il s'agit de régularisations et donc de versements relatifs à des consommations antérieures au 01/01/2023.

Le montant total de la recette s'est élevée à 1,320 M€ en 2023, soit une augmentation conjoncturelle de 41% par rapport à 2022.

### 1.1.1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été instauré à l'occasion de la loi de finances pour 2012. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal c'est-à-dire qu'il est alimenté par les communes et les intercommunalités les plus favorisées au bénéfice des moins favorisées.

Un territoire peut être à la fois contributeur et bénéficiaire, ce qui est le cas de Laval Agglomération depuis 2016.

Au niveau national, l'enveloppe 2023 pour l'ensemble intercommunal de Laval Agglomération a été arrêtée à 2 706 211 € nette (Solde entre les Prélèvements et Reversements), soit – 217302 € (-7% environ) comparativement à 2022.

Par délibération en date du 2 octobre 2023, le conseil communautaire de Laval Agglomération a décidé une répartition dérogatoire du FPIC basée sur une baisse d'enveloppe à parité entre Laval Agglomération et ses communes membres.

En 2023, l'attribution du FPIC nette s'est élevée à 0,602 M€. Par rapport à 2022, elle est en diminution de -11 %, soit - 0,076 M€.

#### 1.1.1.6. La taxe Locale sur la publicité extérieure (TLPE)

En moyenne, la taxe communale sur la publicité extérieure rapporte à la ville de Laval une recette annuelle d'environ 0,5 M€. En 2022, il était constaté un niveau inédit de recettes à hauteur de 0,825 M€. Ce supplément de recette était exceptionnel et résultait de rattrapages de facturation suite aux contrôles réalisés par la direction des finances.

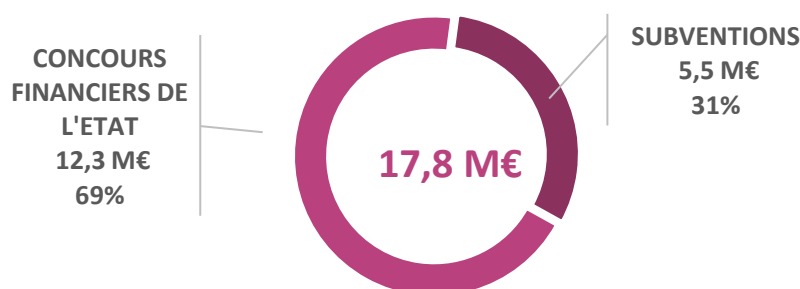
En 2023 le niveau de la recette a retrouvé son rythme de croisière et s'est établi à 0,560 M€.

Le taux de réalisation au regard du BP 2023 est de 125 %.

### 1.1.2. Les dotations et subventions

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT</b>	<b>12 303</b>	<b>12 317</b>	<b>100%</b>	<b>12 121</b>	<b>196</b>	<b>1,6%</b>
DOTATION FORFAITAIRE	7 585	7 584	100%	7 608	-23	-0,3%
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	2 404	2 404	100%	2 280	125	5,5%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	804	805	100%	801	4	0,5%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	1 503	1 503	100%	1 417	86	6,1%
FCTVA	7	20	293%	17	4	s.o.
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>5 341</b>	<b>5 519</b>	<b>103%</b>	<b>5 848</b>	<b>-328</b>	<b>-5,6%</b>
PETITE ENFANCE	2 579	2 513	97%	2 707	-194	-7,2%
ENFANCE JEUNESSE	1 872	1 908	102%	2 042	-134	-6,6%
VIE DE QUARTIER	154	212	137%	150	61	40,8%
ACTIVITES CULTURELLES	187	271	145%	123	149	121,0%
GYMNASES	92	115	125%	83	32	s.o.
ETAT CIVIL	220	362	165%	66	296	445,9%
SANTE ET CENTRE DE VACCINATION	50	14	28%	343	-329	s.o.
APPRENTISSAGE	0	0	s.o.	18	-18	s.o.
RBT FRAIS DE SCOLARITE	0	0	s.o.	14	-14	s.o.
ILLUMINATIONS	31	42	s.o.	41	1	s.o.
REINVENTONS NOS COEURS DE VILLE - PLACE HERCE	30	30	s.o.	0	30	s.o.
AUTRES	126	52	42%	260	-208	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>17 644</b>	<b>17 836</b>	<b>101%</b>	<b>17 969</b>	<b>-133</b>	<b>-0,7%</b>

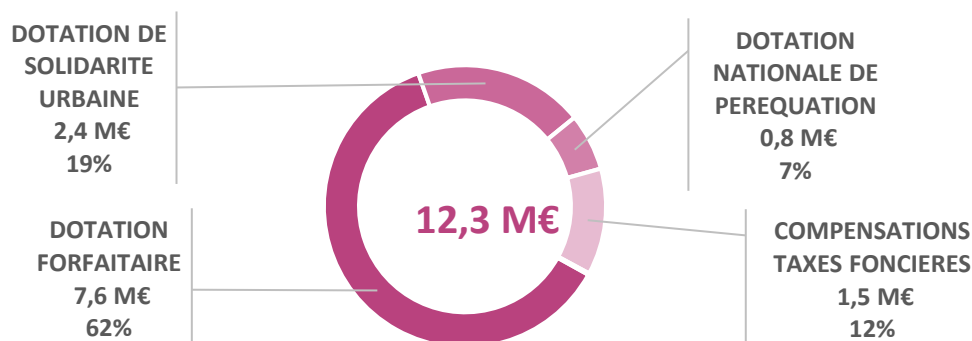
Les dotations et subventions ont atteint, en 2023, 17,8 M€ et se composent des concours financiers de l'Etat (12,3 M€) et des subventions (5,5 M€).



Par rapport à 2022, elles sont en légères diminution de - 0,133 M€, soit - 0,7 % et globalement, leur taux de réalisation s'élève à 101 % au regard du BP 2023.

#### 1.1.2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat se composent principalement de la dotation forfaitaire pour 62 % (7,6 M€), de la dotation de solidarité urbaine pour 19 % (2,4 M€), de la dotation nationale de péréquation pour 7 % (0,8 M€) et des compensations des taxes foncières pour 12 % (1,5 M€).



Les concours financiers de l'Etat évoluent en 2023 de + 1,6 %, très en deçà de l'inflation. Avec une progression qui s'explique principalement par celle de la DSU, + 5,5 %, correspondant à un produit supplémentaire de + 125 k€, mais également la progression logique des compensations fiscales en fonction de la revalorisation annuelle + 86 k€.

#### - **La dotation forfaitaire**

La dotation forfaitaire est la principale dotation de l'Etat. Elle a représenté 7,58 M€ en 2023.

Elle dépend de l'évolution de la population de la commune. Ainsi, les baisses successives du nombre d'habitants à Laval se sont traduites par une baisse de la dotation ces dernières années. En 2023, la population DGF de la ville de Laval est de 52 947 habitants, soit – 205 habitants par rapport à 2022, entraînant un léger recul de la dotation de 23 m€.

#### - **La dotation de solidarité urbaine**

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est une dotation dont la vocation est une péréquation entre les communes, le montant de son enveloppe a progressé de 90 M€ à l'échelle nationale en 2023. Elle repose sur un indice synthétique représentatif des recettes et charges de la collectivité en se fondant sur :

- la richesse financière de la collectivité mesurée par le potentiel financier,
- la part de logements sociaux,
- la part de bénéficiaires des A.P.L.
- le revenu imposable moyen de la population ;
- l'effort fiscal.

L'indice synthétique permet de classer les différentes collectivités de plus de 10 000 habitants. Ainsi, Laval se situe en 2023 en progression au 336<sup>ème</sup> rang au niveau national (2021 où elle était située au 341<sup>ème</sup> rang, puis au 333<sup>ème</sup> rang en 2022). Sur 3 ans, les indicateurs justifiant

une péréquation nationale solidaire se maintiennent et enregistrent une légère diminution entre 2022 et 2023.

En effet, en 2023, il est constaté :

- une hausse du potentiel financier par habitant des communes métropolitaines de plus de 10.000 habitants, 1 362,52 € contre 1 308,18 € en 2022 moins rapide que celui de la Ville, contre 1093,3 € en 2022 ;
- une légère augmentation du nombre des logements sociaux 7 225 contre 7155 en 2022 ;
- une hausse du revenu imposable par habitant qui s'établit à 14 266 en 2023 contre 13 833 € en 2022. Globalement, le revenu total imposable des habitants de Laval progresse en 2023, 744 265 183 € contre 724 471 003 € en 2022.
- une baisse de l'indicateur effort fiscal : 1,36 contre 1,37 en 2022.

La dotation est alors fixée à 2,4M€, en progression de + 5,5 % par rapport à 2022 et correspond à une produit supplémentaire de + 125 m€.

#### - **La dotation nationale de péréquation**

La ville de Laval est éligible à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) dans la mesure où elle a un potentiel financier à l'habitant inférieur à la moyenne de la strate démographique majoré de 5% et un effort fiscal supérieur à la moyenne de la strate.

La DNP dépend de la population, de l'écart du potentiel financier avec la moyenne de la strate et de l'enveloppe mise en répartition. L'enveloppe de dotation nationale de péréquation était gelée en 2023, d'un montant un peu inférieure à 800 M€.

En 2023, une quasi stabilité est constaté, le produit encaissé s'élève à 0,805 M€.

Il est à noter que les montants DGF étaient conformes au BP 2023, leur taux d'exécution s'élève à 100% chacun.

#### - **Les compensations des taxes foncières**

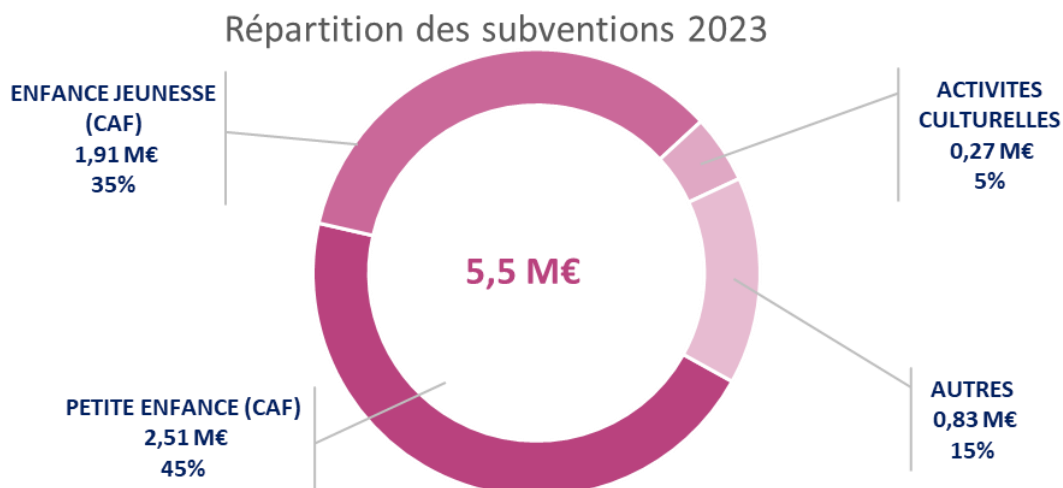
La ville de Laval bénéficie de différentes compensations fiscales au titre des taxes foncières :

- pour les bases d'imposition de foncier bâti des personnes âgées de condition modeste qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant anciennement bénéficié d'une exonération de longue durée et situés dans les quartiers prioritaires de la ville pour lesquels est appliqué un abattement de 40%,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des commerces situés dans les quartiers prioritaires de la ville qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier bâti des logements ayant perçu des prêts aidés (PLAI, PLUS) qui bénéficient d'une exonération,
- pour les bases d'imposition de foncier non bâti des terres agricoles qui bénéficient d'une exonération de 20%.
- depuis 2021, un abattement de 50 % est appliqué sur la base imposable des établissements industriels. L'article 29 de la loi de finances pour 2021 institue un prélèvement sur les recettes de l'État destiné à compenser aux communes et EPCI les pertes de recettes résultant de cette disposition.

Ces dernières se sont élevées à 1,503 M€ en 2023. Elles représentent une recette supplémentaire de +0,086 M€ comparativement à 2022, une hausse essentiellement portée par la progression des bases des locaux industriels entraînant une hausse mécanique de leur compensation.

### 1.1.2.2. Les subventions

Les subventions perçues s'élevaient à un niveau important, à savoir 5,8 M€ et concernent essentiellement la petite enfance pour 46 % (2,71 M€), l'enfance jeunesse pour 35 % (2,04 M€) et 17 % de subventions diverses (0,98 M€), dont le centre de vaccination pour 0,343 M€.



Par rapport à 2022, les subventions sont en recul de - 5,6 % (-0,328 M€) principalement en raison de subventions supplémentaires constatées sur l'exercice 2022, 0,73 M€ étaient des recettes à caractère exceptionnel et non reconductibles en 2023.

Pour rappel, le caractère exceptionnel des subventions 2022 s'expliquait par 2 principaux facteurs :

1. le reste à percevoir des subventions "COVID" de 0,481M€ (0,303M€ de l'Etat et 0,178 M€ de la CAF).
2. Le versement tardif de la totalité du Bonus territoire 2021 en 2022 suite au passage du CEJ (contrat enfance jeunesse) en CTG (contrat territorial global), soit + 0,249 M€.

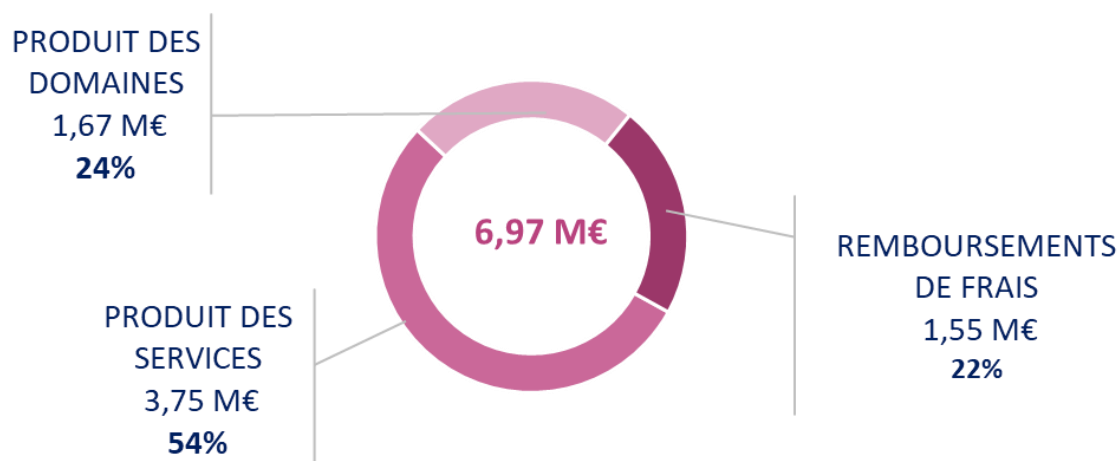
En 2023 une recette ponctuelle relative aux centres temporaires d'accueil (titrodromes) a été versée via un abondement de la dotation titres sécurisés de +0,225 M€.

Le taux de réalisation des subventions s'élève à 103 %.

### 1.1.3. Les produits des services et du domaine

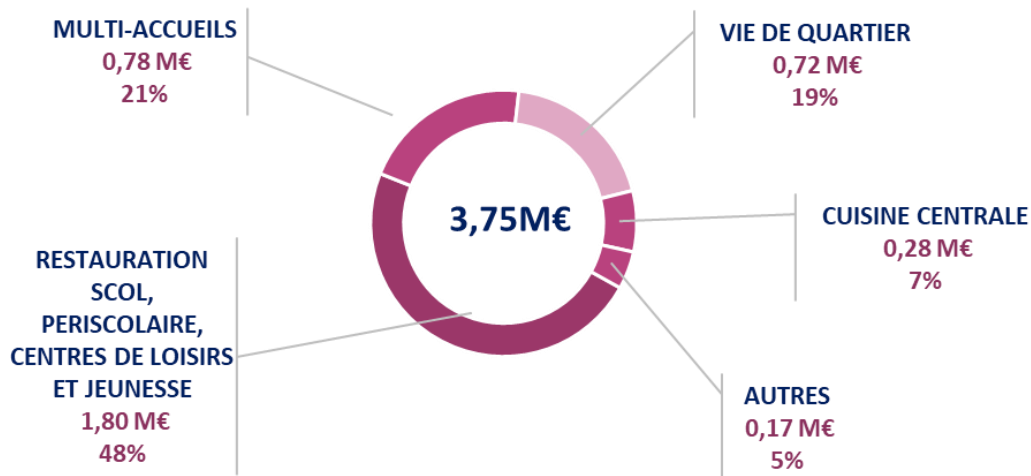
en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>3 746</b>	<b>3 754</b>	<b>100%</b>	<b>4 000</b>	<b>-245</b>	<b>-6,1%</b>
RESTAURAT° SCOL., ACCUEIL PERISCO, CENTRES DE LC	1 711	1 803	105%	1 951	-148	-7,6%
MULTI-ACCUELS	844	779	92%	870	-92	-10,5%
VIE DE QUARTIER	710	721	102%	719	2	0,2%
CUISINE CENTRALE	320	279	87%	329	-50	-15,2%
ACTIVITES CULTURELLES	78	78	100%	22	57	260,8%
AUTRES	84	94	112%	108	-14	-13,3%
<b>PRODUIT DES DOMAINES</b>	<b>1 568</b>	<b>1 665</b>	<b>106%</b>	<b>1 777</b>	<b>-112</b>	<b>-6,3%</b>
STATIONNEMENT	1 280	1 342	105%	1 393	-51	-3,7%
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	158	188	119%	247	-59	-24,1%
CONCESSIONS CIMETIERES	130	136	104%	137	-1	-1,1%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>1 752</b>	<b>1 549</b>	<b>88%</b>	<b>1 510</b>	<b>39</b>	<b>2,6%</b>
LAVAL AGGLOMERATION	1 405	1 252	89%	1 162	90	7,7%
ASSOCIATIONS	118	123	104%	147	-24	-16,3%
SPAT	78	40	51%	40	0	-0,3%
CCAS	74	61	81%	58	2	4,1%
THEATRE	7	6	90%	6	0	0,4%
FOURRIERE	50	46	92%	66	-20	-29,8%
AUTRES	20	21	107%	30	-9	-30,3%
<b>TOTAL</b>	<b>7 067</b>	<b>6 968</b>	<b>99%</b>	<b>7 287</b>	<b>-318</b>	<b>-4,4%</b>

Les produits des services et du domaine se sont élevés en 2023 à 6,97 M€, selon la répartition suivante : produits des services 54 % (3,75 M€), produits des domaines 24 % (1,67 M€) et remboursements de frais 22 % (1,55 M€).



#### 1.1.3.1. Les produits des services

Les produits des services se composent principalement des recettes des secteurs périscolaire et jeunesse à 48 % (1,8 M€), des multi-accueils à 21 % (0,78 M€), de la vie de quartier à 19% (0,72 M€) et de la cuisine centrale à 7 % (0,28 M€).



Les produits des services sont en diminution de -6,1 % comparativement à 2022. Cette baisse doit être mise en perspective avec la hausse exceptionnelle des recettes en 2022.

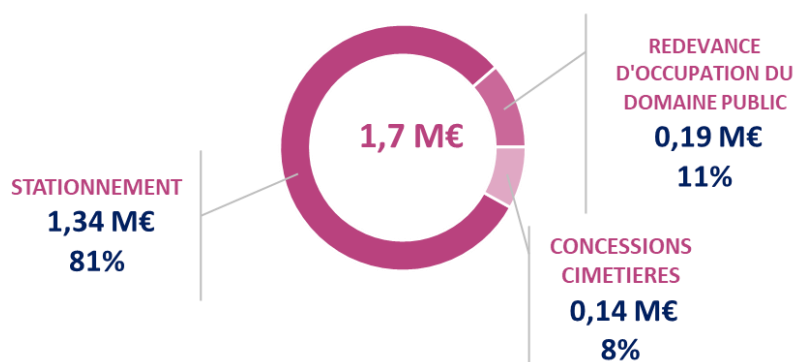
En effet, en 2022, il a été facturé 0,514 M€ de recettes qui auraient dû être imputées sur l'exercice comptable 2021. Ce retard était lié au temps de mise en œuvre du nouveau logiciel de facturation Maelys.

Pour mémoire les recettes des produits des services étaient de 3,207 M€ en 2021 et leur tarification a évolué durant l'exercice 2023.

Le taux d'exécution de ces recettes s'élève à 100%.

#### 1.1.3.2. Les produits des domaines

Les produits des domaines se composent principalement des recettes de stationnement pour 81 % (1,34 M€) au titre de la redevance et du forfait post stationnement. Viennent s'ajouter les concessions des cimetières pour 8 % (0,14 M€) et les redevances du domaine public pour 11 % (0,19 M€) payées par les opérateurs pour leurs réseaux (Enedis, GRDF, Orange,...) et les chantiers lorsqu'ils empiètent sur le domaine public (échafaudages,...).



En 2023, ces produits s'élèvent au total à 1,7 M€, ce qui correspond à une baisse de - 0,112 M€, soit - 6,3 % par rapport à 2022.

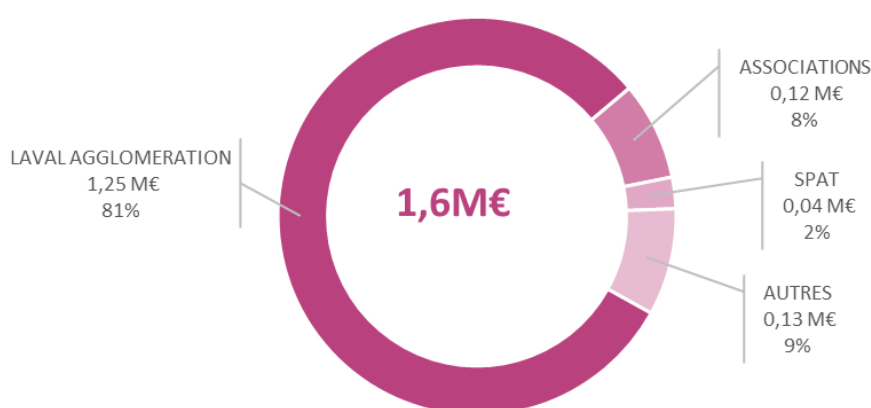
Le taux d'exécution du produit des domaines atteint 106%.

### 1.1.3.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais se composent à 81% des remboursements par Laval Agglomération, 1,25M€, et notamment :

- Personnel mis à disposition (urbanisme, sport, cabinet etc) : 322 m€
- Frais Eaux pluviales : 384 m€
- Divers (carburant, Taxes foncières, téléphone etc) : 545 m€.

S'y ajoutent à hauteur de 8%, les remboursements par des associations (0,12 M€) essentiellement pour la mise à disposition de personnel communal. A noter également la mise à disposition du médecin du travail au SPAT (santé professionnelle des agents territoriaux) pour 0,04 M€, les frais engendrés par le recours à la fourrière, 0,05 M€



Par rapport à 2022, ils augmentent de + 0,039 M€, soit + 2,6 % en lien avec la refacturation progressive de la compétence subdéléguée (EP) et l'effet inflationniste sur les divers remboursements de frais.

### 1.1.4. Les autres produits de fonctionnement

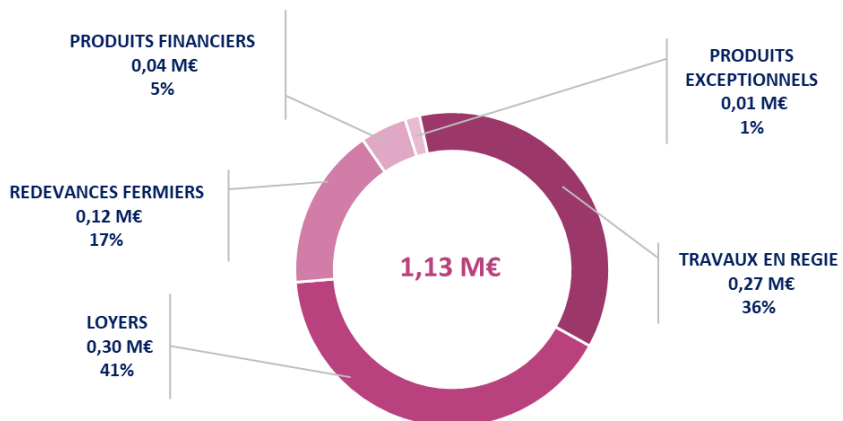
en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
TRAVAUX EN REGIE	385	271	70%	0	271	s.o
LOYERS	265	302	114%	276	26	10%
REDEVANCES FERMIERS	108	124	115%	110	14	13%
PRODUITS FINANCIERS	154	36	23%	173	-138	-79%
INDEMNITES DE SINISTRE	74	111	150%	0	111	s.o
PRODUITS WEB ENCHERES	0	45	s.o.	0	45	s.o
RBST ADMISSIONS EN NON VALEUR EAU ASST	0	12	s.o.	0	12	s.o
AUTRES	10	7	72%	0	7	s.o
PRODUITS EXCEPTIONNELS	38	11	30%	99	-88	-89%
<b>TOTAL</b>	<b>1 034</b>	<b>918</b>	<b>89%</b>	<b>658</b>	<b>260</b>	<b>40%</b>

Les autres produits de fonctionnement s'élèvent à 0,9 M€ et se composent des loyers perçus (0,3 M€), des travaux en régie (0,27 M€), des redevances des fermiers (0,12 M€) et des indemnités de sinistres (0,11 M€).



En 2022 la Ville percevait le solde de 0,133 M€ du fonds de soutien des emprunts à risque dont le montant total était de 0,266 M€.

En 2023, les travaux de la place du 11 novembre ont nécessité des fouilles archéologiques portées directement par la masse salariale de la Ville, ces travaux en régie ont pu être valorisés en dépenses d'investissement à hauteur de 0,271 M€.



## 1.2. Les dépenses de fonctionnement : des charges soumises au contexte inflationniste

### REPÈRES

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Montant en €/Habitant pour la catégorie démographique		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>	<b>1 195</b>	<b>1 073</b>	<b>1 557</b>
Charges de personnel (montant net)	738	568	909
Achats et chrges externes (montant net)	263	299	339
Charges financières	51	26	35
Subventions versées	105	131	141
Contingents	18	18	94

Source DGFIP : Fiche AEF (Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux) 2023

Population : 52.169 habitants

Nombre de Communes traitées pour la Région Pays de la Loire : 3 (soit 75% de la catégorie démographique) = Saint Nazaire, la Roche-sur-Yon, Cholet, Laval

Nombre de Communes traitées pour la France entière : 73 (soit 80 % de la catégorie démographique)

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Poids relatifs des postes de dépenses		
	LAVAL	REGION	National
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>			
Charges de personnel (montant net)	62%	53%	58%
Achats et chrges externes (montant net)	22%	28%	22%
Charges financières	4%	2%	2%
Subventions versées	9%	12%	9%
Contingents	2%	2%	6%

Tableau de synthèse des charges<sup>2</sup>:

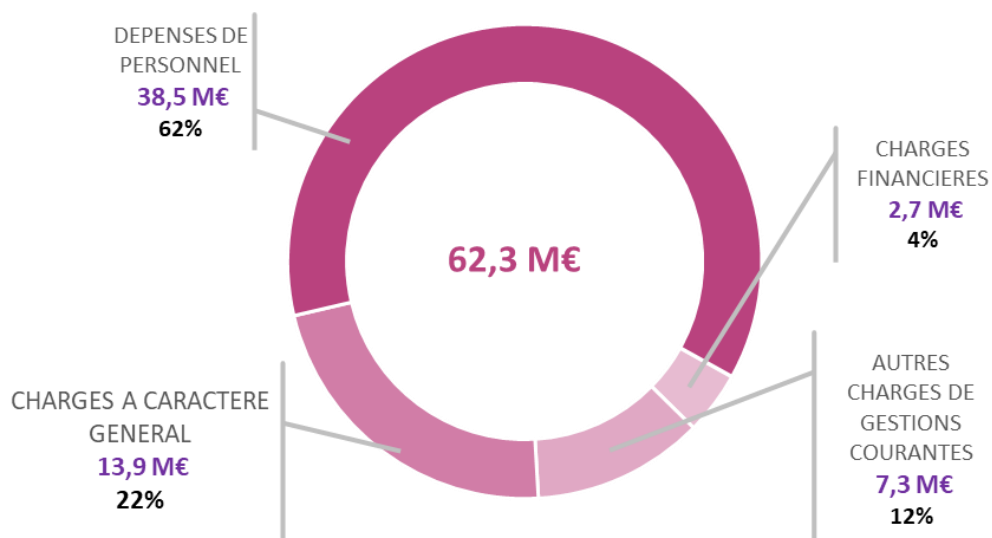
en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 361	13 874	97%	12 025	1 849	15,4%
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 681	38 656	100%	35 734	2 922	8,2%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 346	7 296	99%	6 233	1 063	17,1%
66-CHARGES FINANCIERES	2 679	2 668	100%	2 566	102	4,0%
67-CHARGES SPECIFIQUES	53	23	43%	500	-478	-95,5%
013-ATTENUATIONS DE CHARGES	-173	-181	105%	-258	77	-29,8%
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>62 947</b>	<b>62 335</b>	<b>99%</b>	<b>56 801</b>	<b>5 534</b>	<b>9,7%</b>

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 62,3 M€ en 2023.

Les dépenses réelles prises en compte dans le calcul de la CAF s'élève à 1 195 €/par habitant pour la ville de Laval, soit un montant quasiment comparable aux 3 autres collectivités régionales de strate équivalente, mais à un niveau inférieur à la moyenne nationale de la strate, 1 557 €.

<sup>2</sup> Les données de la colonne BP 2023 intègrent les Décisions Modificatives de l'année

Elles se composent à 62 % des dépenses de personnel<sup>3</sup> (38,5 M€), à 22 % des charges à caractère général (13,9 M€), à 12 % des autres charges de gestion courante (7,3 M€) et 4 % des charges financières (2,7 M€).



Par rapport à 2022, elles sont en augmentation de + 5,5 M€ en 2023, soit + 9,7 %. Comparativement au BP 2023, leur taux de réalisation s'élève à 99 %, représentant un différentiel entre le BP et le CA 2023 de 0,612 M€.

Cette progression des charges d'5,5 M€ est principalement générée à :

- 53 % par la progression des charges de personnel (+ 2,9 M€)
- 33 % par l'évolution des charges à caractère général (+ 1,8 M€)
- 19 % par les autres charges de gestion courante (+ 1,1 M€)

que la baisse des autres postes de charges de -9 % représentant un total – 0,478 M€ de charges ne parvient pas à compenser.

<sup>3</sup> dépenses de personnel nettes des atténuations de charge

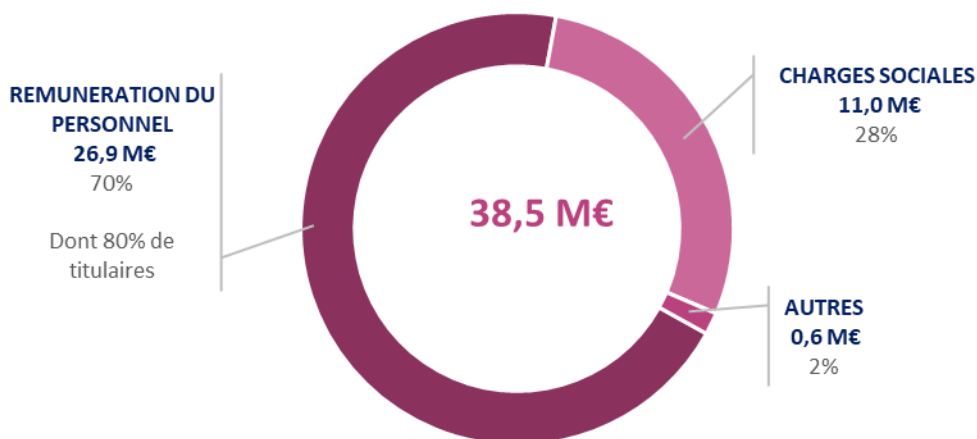
### 1.2.1. Les dépenses de personnel

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>REMUNERATION DU PERSONNEL</b>	<b>27 124</b>	<b>26 870</b>	<b>99%</b>	<b>25 030</b>	<b>1 841</b>	<b>7,4%</b>
PERSONNEL TITULAIRE	22 590	21 414	95%	20 914	500	2,4%
PERSONNEL NON TITULAIRE	4 572	5 507	120%	4 196	1 311	31,3%
APPRENTIS	135	117	86%	87	29	33,2%
REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION	-173	-167	97%	-168	0	-0,3%
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>10 633</b>	<b>10 969</b>	<b>103%</b>	<b>9 828</b>	<b>1 141</b>	<b>11,6%</b>
COTISATIONS URSSAF	4 265	4 656	109%	3 982	674	16,9%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	5 944	5 849	98%	5 543	305	5,5%
COTISATIONS AUX ASSEDIC	175	217	124%	164	54	32,8%
COTISATIONS AU CNFPT	208	226	109%	196	30	15,5%
AUTRES	41	34	84%	34	1	1,7%
REMBOURSEMENTS SUR CHARGES	0	-14	s.o.	-90	76	
<b>AUTRES</b>	<b>751</b>	<b>635</b>	<b>85%</b>	<b>618</b>	<b>17</b>	<b>2,7%</b>
MEDECINE DU TRAVAIL	147	147	100%	127	20	15,5%
PERSONNEL EXTERIEUR	515	458	89%	419	39	9,3%
REPAS DES AGENTS	70	30	43%	44	-14	-32,0%
CAPITAL DECES	20	0	0%	28	-28	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>38 508</b>	<b>38 475</b>	<b>100%</b>	<b>35 476</b>	<b>2 999</b>	<b>8,5%</b>

**Mutualisation:** le bilan 2022 évalue la part de la masse salariale de la Ville à 6,227 M€, cette part est prélevée pour partie sur l'attribution de compensation de la Ville à hauteur de 5,5 M€ et le solde (0,727 M€) est refacturé par l'Agglomération au chapitre 011.

Les dépenses de personnel, qui s'élèvent en 2023 à 38,5 M€, se composent à 70 % de la rémunération des agents, 26,9 M€, à 28 % des charges sociales, 11 M€, et à 2%, 0,6 M€ de charges de personnel "autres" comprenant la médecine du travail, 0,15 M€, les personnels mis à disposition par Laval Agglomération, 0,46 M€ et la participation aux repas des agents, 0,03 M€.

#### Répartition des charges de personnel 2023



Au compte administratif ces dépenses sont en hausse de + 8,5% par rapport à 2022.

### 1.2.1.1. La rémunération du personnel

La rémunération du personnel comprend les personnels titulaires (21,4 M€), les personnels non titulaires (5,5 M€) et les apprentis (0,1 M€).

Par rapport à 2022 ces dépenses sont en augmentation de + 1,8M€, soit + 7,4% au total.

Les principaux facteurs d'évolution en 2023 sont expliqués comme suit :

- Revalorisation du point d'indice de +3,5% en juillet 2022 sur une année pleine : + 0,420 M€
- En 2023 les fréquentations ALSH et TAP ont augmenté de + 17 %, comprenant également l'accueil d'enfants en situation de handicap, en forte évolution. Une hausse qui nécessite un encadrement supplémentaire évalué à +0,360 M€
- Fouilles archéologiques dans le cadre de projets d'aménagement, dont notamment la rénovation de la place du 11 novembre (valorisées en travaux en régie) : + 0,195 M€
- Impact Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : + 0,150 M€
- Revalorisation du point d'indice de +1,5% en juillet 2023 : + 0,146 M€
- Centres temporaires d'accueil (CTA) ou titrodromes (financés à 72% par la dotation titres sécurisés) : + 0,225 M€
- Recours contentieux avec reconstitution de carrière depuis 2017 : + 0,115 M€
- Mise en place du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 sur une année pleine: 0,091 M€
- Revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) en mai 2023 : + 0,085 M€

En l'absence des variations conjoncturelles (fouilles/CTA/contentieux) l'évolution du poste de rémunération du personnel serait de +5,2%. A l'échelle nationale, la variation des dépenses de personnel atteint +4,2% en 2023 (strate de collectivités 50-100K habitants).

Par ailleurs, il est constaté une tendance de la résorption de la vacance de poste avec un taux de 10% en décembre 2022 et de 7,7% en décembre 2023.

### 1.2.1.2. Les charges sociales

Les charges sociales, qui s'élèvent à 11 M€, progressent de 1,1 M€ soit une hausse de + 11,6%. Cette progression est plus importante que celle de la rémunération du personnel en raison de l'évolution importante du personnel non titulaire.

### 1.2.1.3. Les autres dépenses de personnel

Les autres dépenses de personnel se composent principalement de la médecine du travail (0,15 M€), et des personnels extérieurs (0,46 M€), principalement des mises à disposition de Laval Agglomération. Ces mises à disposition concernent les agents du service de l'eau pour la compétence Eaux Pluviales, de l'urbanisme opérationnel, le service commun Cabinet créé en 2021 et des postes de DGA basculés à l'agglomération dans l'attente d'une régularisation avec la révision de la mutualisation.

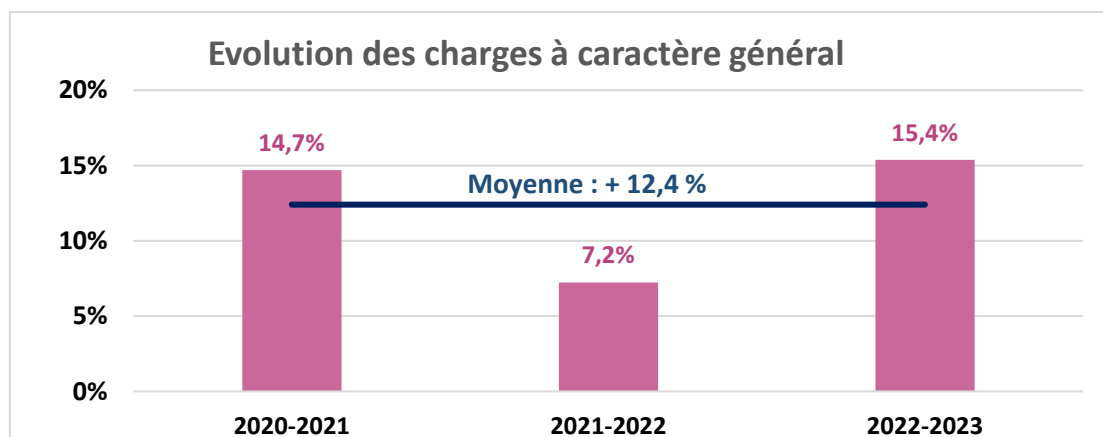
## 1.2.2. Les charges à caractère général

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>ACHATS DE BIENS</b>	<b>7 262</b>	<b>7 427</b>	<b>102%</b>	<b>6 288</b>	<b>1 139</b>	<b>18,1%</b>
ENERGIES	4 001	4 038	101%	3 221	818	25%
DENREES ALIMENTAIRES	1 264	1 416	112%	1 242	174	14%
PRODUITS D'ENTRETIEN	191	183	96%	156	27	17%
FOURNITURES	1 331	1 329	100%	1 217	113	9%
PETIT EQUIPEMENT	476	460	97%	452	8	2%
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>5 485</b>	<b>4 835</b>	<b>88%</b>	<b>4 617</b>	<b>218</b>	<b>4,7%</b>
LOYERS ET CHARGES	295	208	71%	249	-40	-16%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE	818	754	92%	693	61	9%
PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	350	308	88%	342	-34	-10%
PRESTATIONS DE SERVICES	465	463	100%	561	-97	-17%
LOCATIONS MOBILIERES	357	358	100%	346	13	4%
ASSURANCES	401	365	91%	264	101	38%
FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATION	181	181	100%	200	-19	-9%
HONORAIRES	728	472	65%	357	116	33%
TRANSPORT	257	242	94%	226	16	7%
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	90	99	110%	69	30	44%
AUTRES	1 544	1 383	90%	1 312	72	5%
<b>REMBOURSEMENTS DE FRAIS</b>	<b>1 432</b>	<b>1 435</b>	<b>100%</b>	<b>956</b>	<b>478</b>	<b>50,0%</b>
LAVAL AGGLOMERATION	1 424	1 416	99%	920	496	54%
BUDGETS ANNEXES	0	0	s.o.	0	0	s.o.
AUTRES	8	19	s.o.	37	-17	-48%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>182</b>	<b>177</b>	<b>97%</b>	<b>163</b>	<b>14</b>	<b>8,4%</b>
TAXES FONCIERES	155	163	105%	154	8	5%
AUTRES	27	14	53%	9	5	59%
<b>TOTAL</b>	<b>14 361</b>	<b>13 874</b>	<b>97%</b>	<b>12 025</b>	<b>1 849</b>	<b>15,4%</b>

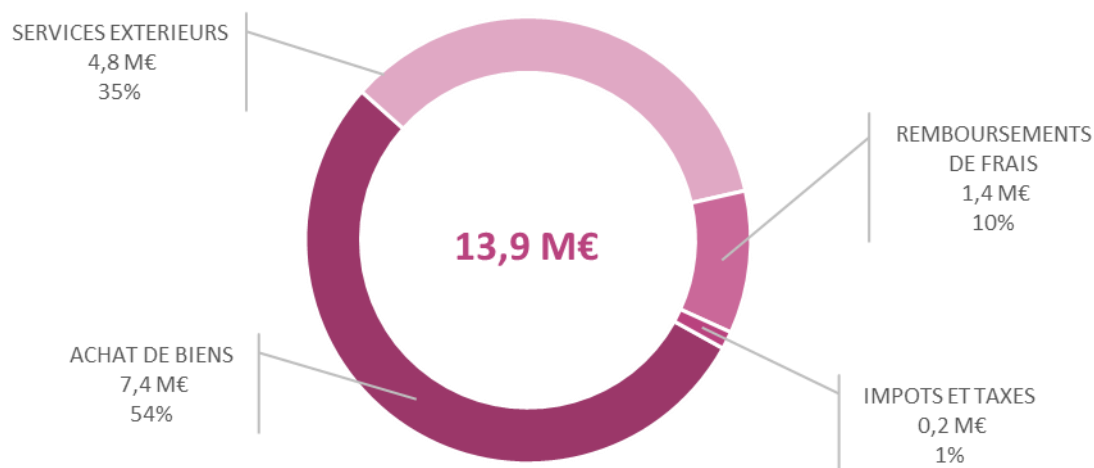
En 2023, les charges à caractère général se sont élevées à 13,9 M€. Elles se composent à 54% des achats de biens (7,4 M€), à 35 % des services extérieurs (4,8 M€) et à 10 % des remboursements de frais (1,4 M€). Leur taux de réalisation par rapport au BP est de 97%.

Les charges à caractère général progressent significativement de + 1,85 M€, soit + 15,4 %. Cette augmentation est supérieure à l'évolution moyenne constatée depuis 2020 (+ 12,4 %), sachant que l'évolution 2021 avait un caractère exceptionnel (forte augmentation des charges entre 2020 et 2021, + 14,7 % en lien avec le redémarrage de l'activité suite au COVID).

En comparaison à l'échelle régionale, ces dépenses progressent de 17,43% quand elles augmentent de 11,1% à l'échelle nationale.

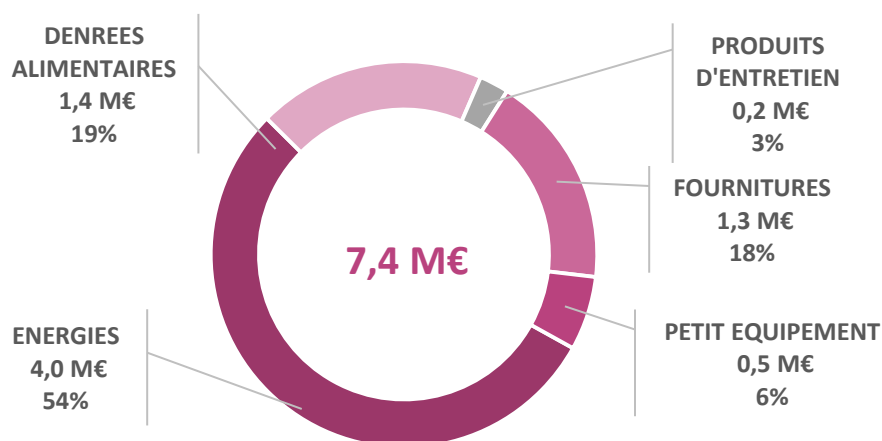


En 2023, le montant des achats et charges externes est de 263 € par habitant pour la ville de Laval (+36 € par habitant comparativement à 2022), contre 299 € pour les 3 autres collectivités régionales et 339 € concernant la moyenne nationale de la strate (+34 € par habitant comparativement à 2022). Ces charges restent donc toujours plus faibles.



#### 1.2.2.1. Les achats de biens

Les achats de biens s'élevaient en 2023 à 7,4 M€ et se composent à 54 % des dépenses d'énergies, 4 M€, à 19 % des denrées alimentaires, 1,4 M€, à 18 % des fournitures, 1,3 M€ à 6 % des petits équipements, 0,5 M€ et à 3 % de produits d'entretien, 0,2 M€.

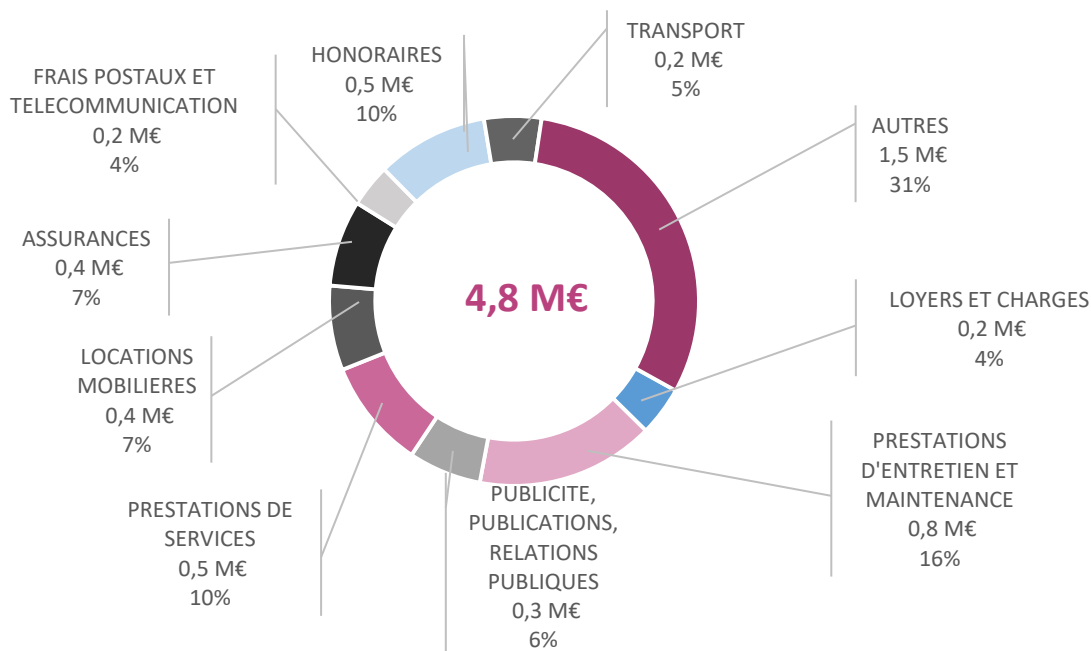


Par rapport à 2022, les achats de biens progressent de 18,1 % portés de nouveau par les dépenses d'énergie + 0,82 M€, soit + 25 %, toujours en lien avec les tensions inflationnistes provoquées par le contexte géo-politique.

L'impact à rebours des prix de production des denrées alimentaires se fait ressentir en 2023 sur leur coût + 0,174 M€, soit + 14%.

### 1.2.2.2. Les services extérieurs

Les services extérieurs ont représenté en 2023 un budget de 4,8 M€. Ils se décomposent de la façon suivante:



Les services extérieurs, 4,6 M€, connaissent une hausse de 4,7% (0,22 M €) par rapport à 2022. Les évolutions des lignes de crédits au sein de ce regroupement de dépenses sont disparates.

Augmentation significative des :

- Honoraires, une hausse de + 33% (+ 116 K€ comparativement à 2022) avec le règlement de prestation ponctuelle, tel que l'accompagnement à la réorganisation (58 K€)
- Contrats d'assurances, 365 K€ de cotisations réglées en 2023, correspondant à une hausse de + 38 % (+ 101 K€ comparativement à 2022)

### 1.2.2.3. Les remboursements de frais

Les remboursements de frais portent essentiellement sur le bilan des services mutualisés qui en représentent 98 %. Ce coût remboursé à Laval Agglomération de 1,416 M€ en 2023, a augmenté très significativement entre 2022 et 2023, + 54%, soit + 0,496 M€ de charges. Il se répartit essentiellement comme suit : 92%, soit 1,3 M€, de dépenses liées au bilan de la mutualisation 2022, 3,5 % résultants du remboursement du coût des travaux EP réalisés par le service intercommunal de l'eau pour le compte de la ville de Laval, soit 0,049 M€, et 2,9% de remboursement de frais liés au Système Informatique soit 0,041 M€

### 1.2.2.4. Les impôts et taxes

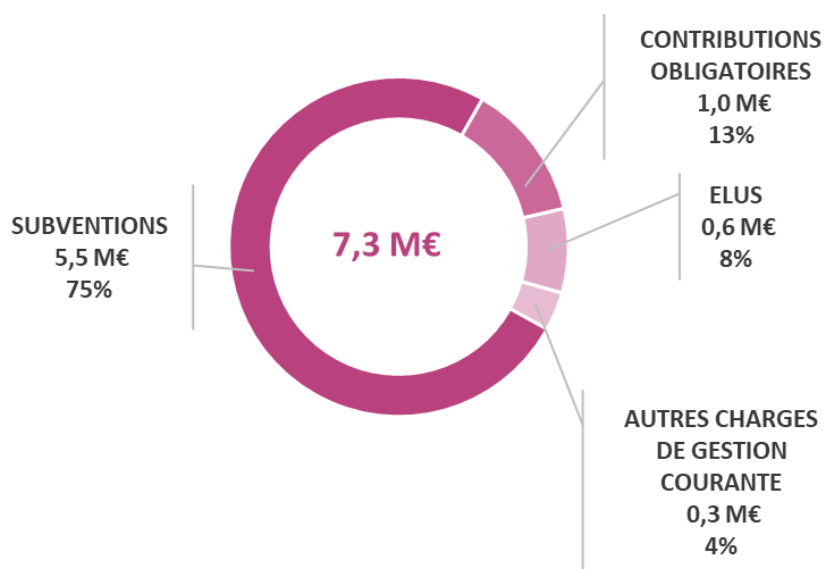
Les impôts et taxes concernent essentiellement la taxe foncière payée par la ville pour certains de ses bâtiments. La charge constatée en 2023, soit 0,163 M€.



### 1.2.3. Les autres charges de gestion courante

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>5 466</b>	<b>5 455</b>	<b>100%</b>	<b>4 682</b>	<b>773</b>	<b>17%</b>
ASSOCIATIONS	2 420	2 410	100%	2 500	-90	-4%
CCAS	2 566	2 566	100%	2 182	384	18%
PARKINGS	480	479	100%	0	479	s.o.
<b>CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES</b>	<b>982</b>	<b>955</b>	<b>97%</b>	<b>951</b>	<b>4</b>	<b>0%</b>
ECOLES PRIVÉES	954	924	97%	921	3	0%
COMMUNES	8	10	126%	11	-1	-11%
SPA	20	21	104%	19	1	s.o.
<b>ELUS</b>	<b>585</b>	<b>582</b>	<b>100%</b>	<b>569</b>	<b>13</b>	<b>2%</b>
INDEMNITES	431	455	105%	443	11	2%
CHARGES SOCIALES	140	117	84%	114	4	3%
FRAIS DE MISSION ET FORMATION	14	10	75%	11	-1	-10%
<b>PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>97%</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>26%</b>
CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	24	29	120%	16	13	83%
CREANCES ETEINTES	17	11	s.o.	15	-5	-31%
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>273</b>	<b>265</b>	<b>97%</b>	<b>0</b>	<b>265</b>	<b>s.o.</b>
REGULARISATION CREDITS DE TVA MOS	178	178	100%	0	178	s.o.
PRU ST NICOLAS - INDEMNITES IMPREVISIONS	35	35	100%	0	35	s.o.
INDEMNISATION NEUTRALISATION PARKINGS	35	33	94%	0	33	s.o.
DIVERS	26	19	74%	0	19	s.o.
<b>TOTAL</b>	<b>7 346</b>	<b>7 296</b>	<b>99%</b>	<b>6 233</b>	<b>1 063</b>	<b>17%</b>

Les autres charges de gestion courante, 7,3M€ en 2023, se composent à 75 % des subventions (5,5 M€), à 13 % des contributions obligatoires (1 M€), à 8% des dépenses relatives aux élus (0,6 M€) et à 4 % d'autres charges ponctuelles (0,27 M€).



#### 1.2.3.1. Les subventions

Les subventions, 5,5 M€ en 2023, comprennent pour 47 % la subvention versée au CCAS, 2,57 M€, pour 44 % celles versées aux associations, 2,41 M€, et la subvention au budget annexe parkings à hauteur de 0,48 M€ soit 9%.



Par rapport à 2022, elles progressent de + 17 %, du fait de l'augmentation de la subvention au CCAS pour subvenir à la hausse de leur dépense de personnel mais également en raison du passage à la nomenclature comptable M57 en 2023 qui modifie certaines imputations comptables. Dorénavant la subvention versée au budget annexe parking est imputée au chapitre des subventions (0,48 M€), subvention qui permet d'assurer le remboursement de l'emprunt souscrit sur ledit budget, ce dernier n'étant pas en mesure d'autofinancer cette dépense. En contrepartie, le chapitre des dépenses exceptionnelles a diminué d'autant.

#### 1.2.3.2. Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires comprennent quasi exclusivement les contributions versées aux écoles privées (97 %) qui représente 0,92 M€. Les contributions aux communes au titre des élèves lavallois scolarisés sont stables et s'élèvent à 10 m€ en 2023.

#### 1.2.3.3. Les dépenses relatives aux élus

Les dépenses relatives aux élus (0,582 M€) comprennent les indemnités (0,455 M€), les charges sociales (0,117 M€) et les frais de mission et de formation (0,010 M€).

#### 1.2.3.4. Pertes sur créances irrécouvrables

Les pertes sur créances irrécouvrables s'élèvent en 2023 à 0,031 M€.

### 1.2.4. Les charges financières

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>INTERETS</b>	<b>1 532</b>	<b>1 558</b>	<b>102%</b>	<b>1 425</b>	<b>133</b>	<b>9%</b>
INTERETS ECHUS	1 517	1 524	100%	1 428	97	7%
INTERETS NON ECHUS	15	34	s.o.	-3	36	-1384%
<b>AUTRES</b>	<b>1 147</b>	<b>1 110</b>	<b>97%</b>	<b>1 141</b>	<b>-31</b>	<b>-3%</b>
JAMBE PAYEUSE SWAP	42	13	s.o.	42	-29	-69%
INDEMNITE DEPFA	1 095	1 094	100%	1 094	0	0%
AUTRES	10	3	30%	6	-2	-45%
<b>TOTAL</b>	<b>2 679</b>	<b>2 668</b>	<b>100%</b>	<b>2 566</b>	<b>102</b>	<b>4%</b>

Les charges financières, 2,7 M€ en 2023, progressent de 0,1 M€ par rapport à 2022, soit + 4%, en raison de la contraction des taux d'intérêts.

Le poids des charges financières s'élève à Laval à 51 € par habitant contre 35 € pour la strate nationale.

Il est à nouveau rappelé que conformément au protocole transactionnel signé en 2017, la ville versera, jusqu'en 2025, une annuité d'un montant de 1,094 M€.

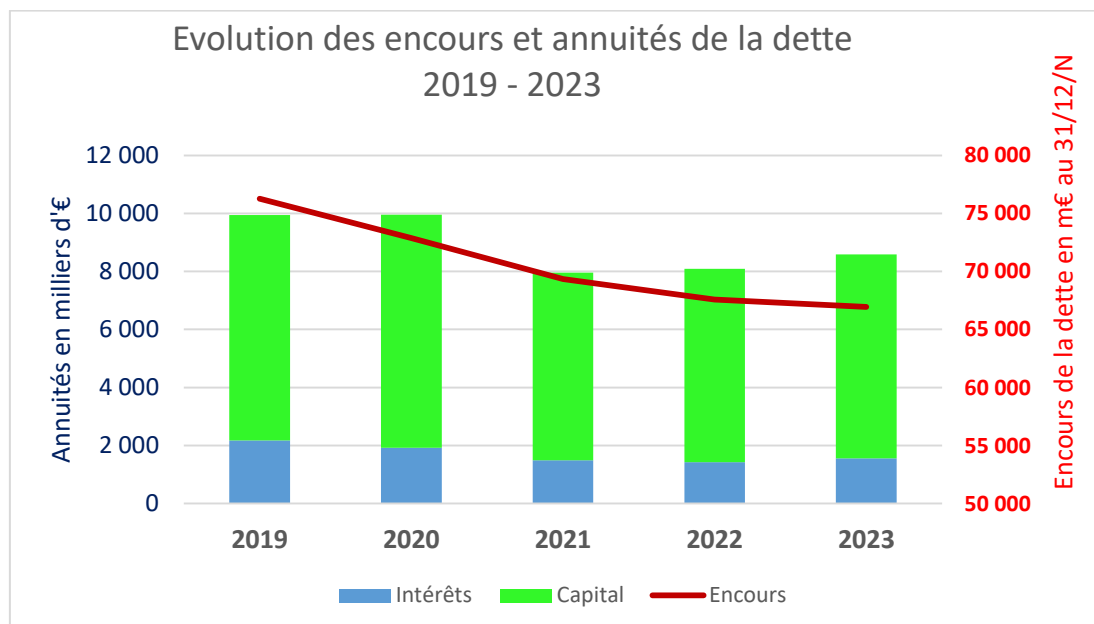
### 1.2.5. Les dépenses exceptionnelles

en milliers d'euro	BP 2023	CA 2023	Taux exécution	CA 2022	Evolution	Evo. %
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>s.o.</b>	<b>440</b>	<b>-440</b>	<b>-100%</b>
BUDGET PARKING	0	0	s.o.	440	-440	-100%
<b>AUTRES</b>	<b>53</b>	<b>23</b>	<b>43%</b>	<b>60</b>	<b>-38</b>	<b>-62%</b>
TITRES ANNULES	53	23	s.o.	15	8	56%
INDEMNISATION PARC STATIONNEMENT	0	0	s.o.	23	-23	-100%
AUTRES	0	0	s.o.	11	-11	-100%
CENTRE DE VACCINATION	0	0	s.o.	13	-13	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>23</b>	<b>43%</b>	<b>500</b>	<b>-442</b>	<b>-88,3%</b>

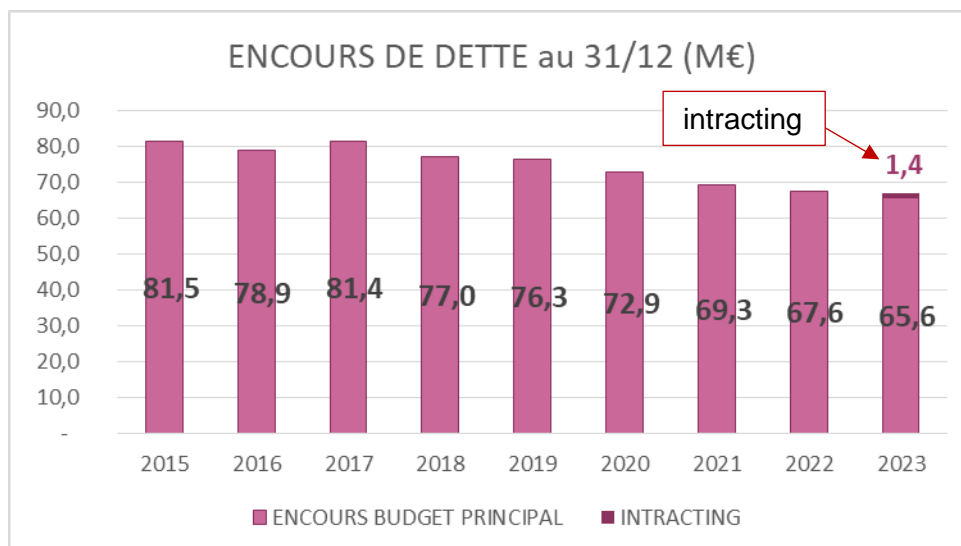
En 2023, les dépenses exceptionnelles s'élèvent à 0,023 M€. Elles comprenaient auparavant la subvention au budget annexe « parking », 0,440M€. Comme évoqué précédemment la subvention figure désormais au chapitre 75. Cette subvention avait été minorée de 0,053 M€ en 2022 pour s'ajuster au fonds de roulement constaté et éviter un suréquilibre non justifié. Elle enregistre donc une progression en 2023 de 0,039 M€ pour s'ajuster de nouveau à l'amortissement des emprunts fléchés sur le budget annexe.

## 2. LA DETTE

### 2.1. *Poursuite du désendettement de la Ville*



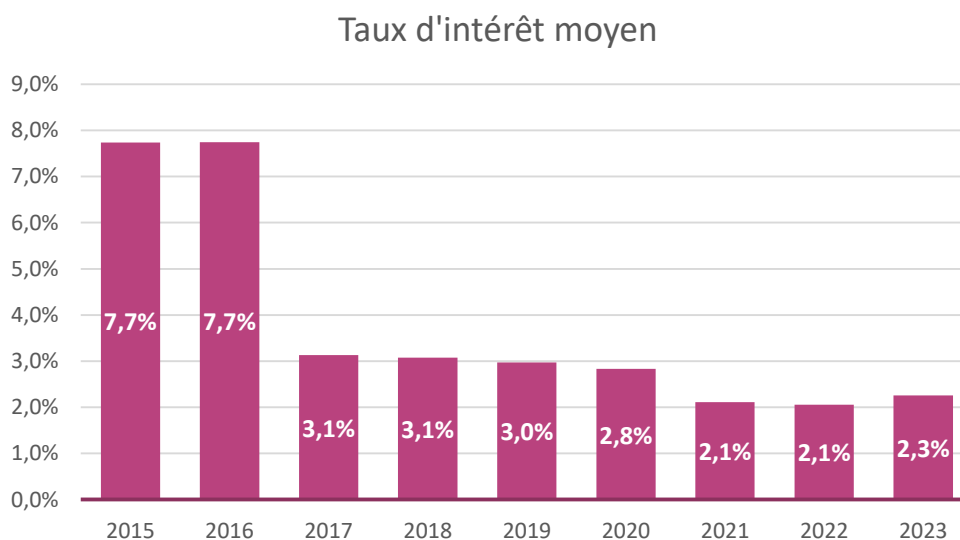
L'endettement de la Ville de Laval demeure important mais il tend à se résorber depuis 2020. L'encours de la dette s'élève à 66,95 M€ au 31/12/23.



Il est à noter que le niveau de remboursement du capital des emprunts par habitant, 135 € en 2023, tend à s'aligner progressivement avec les collectivités de la même strate sur le plan national, ces dernières présentant un montant de 146 €/habitant.

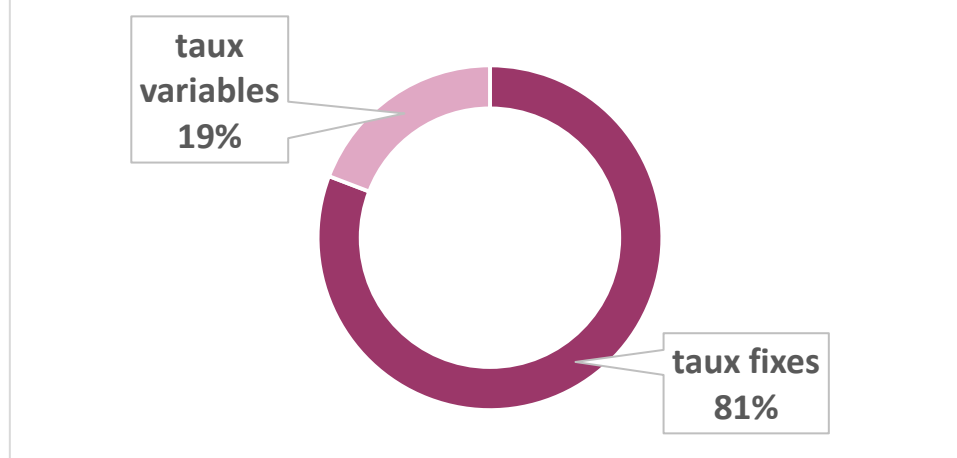
## 2.2. Une dette "sécurisée"

Le taux d'intérêt moyen se maintient à 2,3 % en 2023, à un niveau légèrement supérieur à 2022.



Il convient de souligner la composition de l'encours de la dette, principalement à taux fixe, caractéristique rassurante, permettant de stabiliser les variations de charges financières.

## CARACTERISTIQUE DE L'ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2023

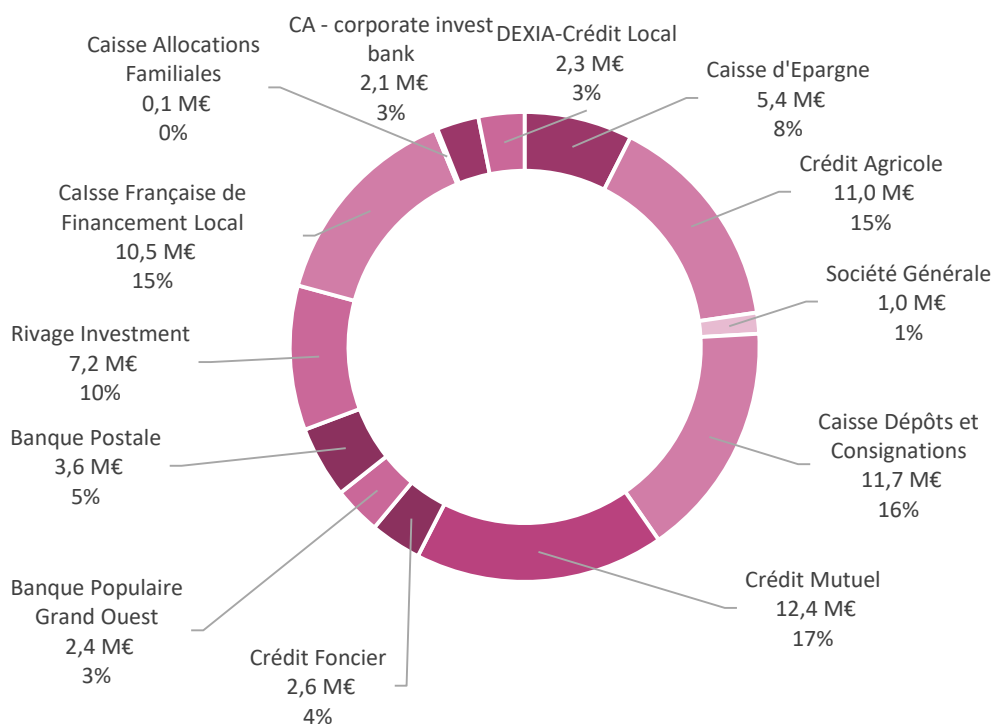


98 % de l'encours de la ville est sécurisé et relève du niveau 1A de la classification Gissler. 2 % appartiennent à la catégorie B2 du fait d'un prêt dépendant de l'inflation et de l'euribor 12 mois mais plafonné à 6,47 % et un prêt de la BEI à un taux alternatif lié à l'Euribor 3 mois.

La ville de Laval compte onze organismes créanciers concentrés principalement sur quatre organismes :

- le Crédit Mutuel (17 %),
- la Caisse des Dépôts et Consignation (16 %).
- le Crédit Agricole (15 %),
- la Caisse Française de Financement Local (15 %),

### Répartition de l'encours par organisme



Il est également rappelé qu'en novembre 2020, il a été mis fin au dernier swap qui liait la commune à DEPFA Bank. Il était classé en catégorie B1 selon la charte Gissler. Cette opération s'est traduite par une diminution de 66 % des intérêts payés au titre des contrats de swap.

### **2.3. Caractéristiques des nouveaux prêts contractés en 2023 pour 2,7M€**

Dans un contexte de marché plus contraint la consultation de l'année 2023 s'est malgré tout révélée favorable, attestant la qualité retrouvée de signature de la Ville. Cinq banques (Banque des territoires, Banque postale, Crédit mutuel, Crédit agricole et Société générale) ont répondu, faisant 47 propositions différentes à taux variable et à taux fixe.

La Ville a contracté trois emprunts, dont 2 emprunts écologiques, aux conditions suivantes :

- 1 548 600 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe 3,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
- 661 400 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe 3,72 % sur 15 ans avec des échéances trimestrielles
- 500 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux alternatif, bonifié par la Banque Européenne d'Investissement : 3.18 % si Euribor 3 mois  $\leq$  4.50 % sinon Euribor 3 mois + 0.30 %.

En parallèle, la Ville a eu recours en 2023 à est un dispositif financier innovant, l'Intracting, qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires.

- Éclairage public: avance remboursable de 1 420 611 € (710 306 € en 2023, puis 710 305 € en 2024)
- Bâtiments : avance remboursable de 677 725 €

Pour rappel l'emprunt signé en 2022 pour un montant de 2 290 000 € à un taux fixe 1,76 % sur 20 ans avec échéances trimestrielles, en anticipation des besoins de financement du chantier de rénovation de la place du 11-novembre, a été débloqué en 2023.

Il convient de souligner qu'après intégration de ces nouveaux emprunts (hors intracting) de 5M€ qui ont été réalisés ou débloqués en 2023, la ville de Laval se désendette de 2 M€ sur cette même année.

## **3. LES INDICATEURS DE GESTION**

### **3.1. Les soldes intermédiaires de gestion**

L'évaluation de la santé financière d'une collectivité repose sur quatre soldes intermédiaires de gestion :

- L'excédent brut courant qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement courant ;
- L'excédent de gestion qui correspond à la différence entre les produits et les charges de fonctionnement, hors intérêt. Par rapport à l'excédent brut courant, il tient compte de l'exceptionnel ;
- La capacité d'autofinancement (CAF) brute qui correspond à la différence entre les produits et charges de fonctionnement. Par rapport à l'excédent de gestion, elle tient compte des intérêts de la dette,

- La capacité d'autofinancement nette qui correspond à la CAF brute réduit du remboursement en capital de la dette. Elle correspond à ce qui peut être affecté au financement des investissements.

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 69,77 M€. Elles ont progressé de +2,2 M€ par rapport à 2022, soit + 3,3 %. Une évolution largement portée par les recettes fiscales et la revalorisation de leurs bases malgré un recul des DMTO.

Concomitamment, les dépenses de fonctionnement, 62,34 M€, ont également progressé de + 5,5M€ par rapport à 2022, soit + 9,7 % et donc dans une proportion plus importante que l'augmentation des recettes 2023.

Un effet ciseau exacerbé par le contexte inflationniste qui touche un grand volume des dépenses, l'évolution des recettes étant elle, plus faiblement indexées voir décorrélées du niveau d'inflation.

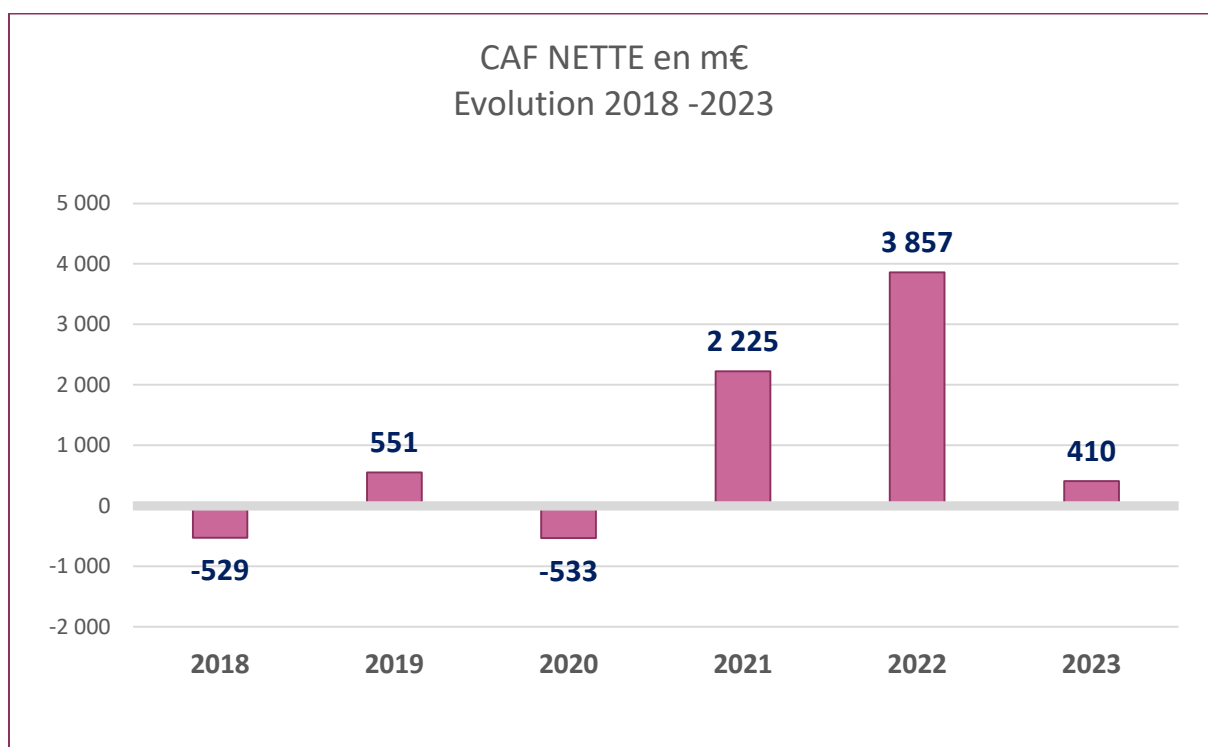
### 3.2. Une CAF nette qui reste positive mais qui se fragilise

L'année 2023 affiche un recul du niveau de CAF brute par rapport à ceux constatés en 2022 et 2021, principalement en raison de la pression inflationniste qui n'a pu être compensée par l'évolution des recettes.

Uniquement sur le poste des dépenses énergétiques qui s'établissent à 4,038M€ en 2023, c'est une hausse de 1,2 M€ que la Ville a du absorber depuis 2021, pesant directement sur son niveau d'autofinancement. L'inflation de la matière première que représente l'énergie s'est déclinée par la suite à travers la chaîne de production impactant le prix de nombreux biens et services pour enfin atteindre les salaires via diverses revalorisations mécaniques : SMIC, point d'indice, etc.

A contrario l'évolution des bases fiscales, principales recettes de la Ville, évoluent selon un IPC qui ne représente pas l'inflation du "panier moyen" de dépenses de collectivités. Et certaines recettes significatives sont quasiment statiques ou peu revalorisées (TF des locaux commerciaux, recettes CAF, dotations de l'Etat)

La CAF nette reste positive mais suit la même tendance et s'établit à un niveau de 410 m€.

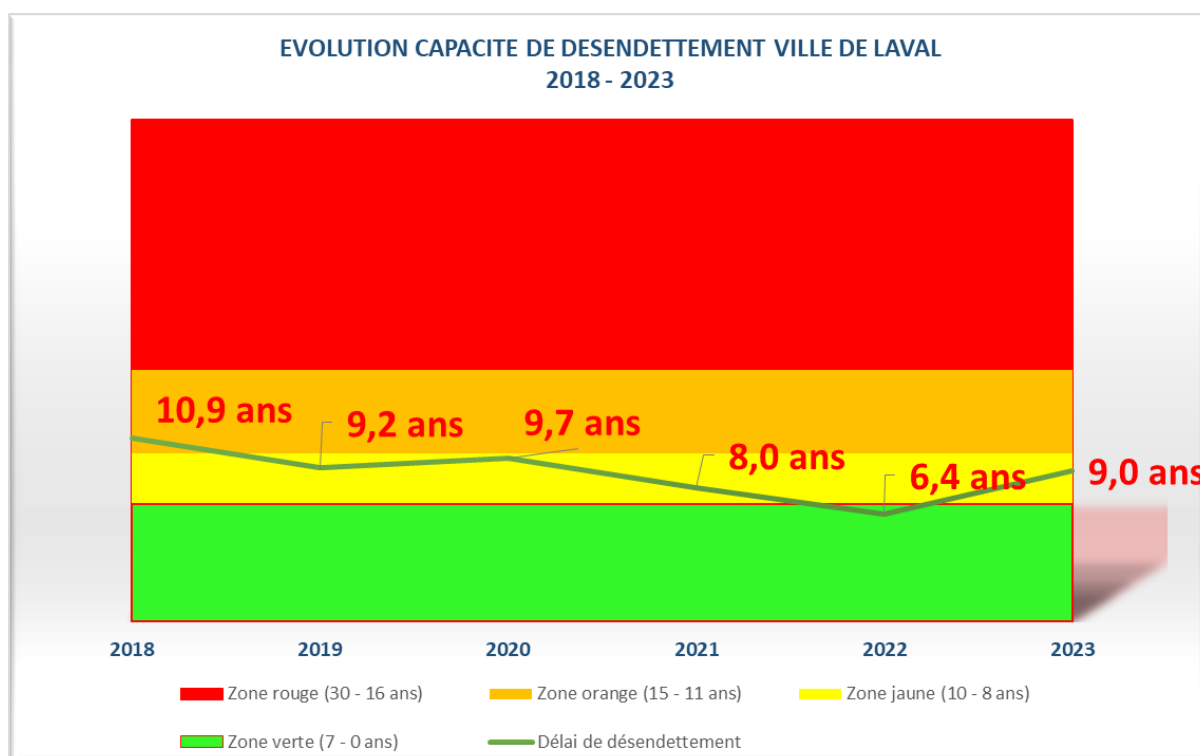




### 3.3. Une capacité de désendettement impactée par l'évolution de la CAF

La capacité de désendettement correspond au nombre d'année que mettrait la collectivité à se désendetter si elle consacrait l'intégralité de sa CAF brute au remboursement de la dette.

Une durée inférieure à 7 ans témoigne d'une situation financière saine. La commune, après avoir connu des niveaux très inquiétants, jusqu'à 41 ans en 2001 voire 56 ans en 2015, aurait mis, au 31 décembre 2023, 9 ans pour se désendetter.



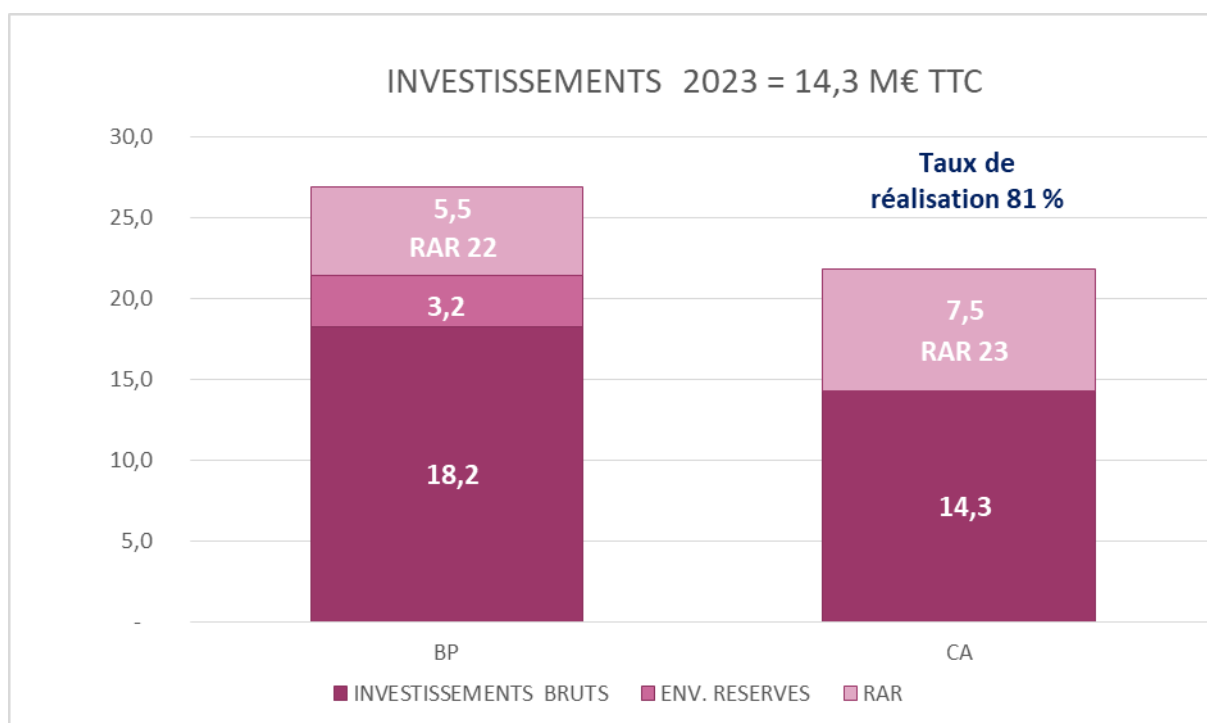
## 4. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

### 4.1. Des investissements à la hausse

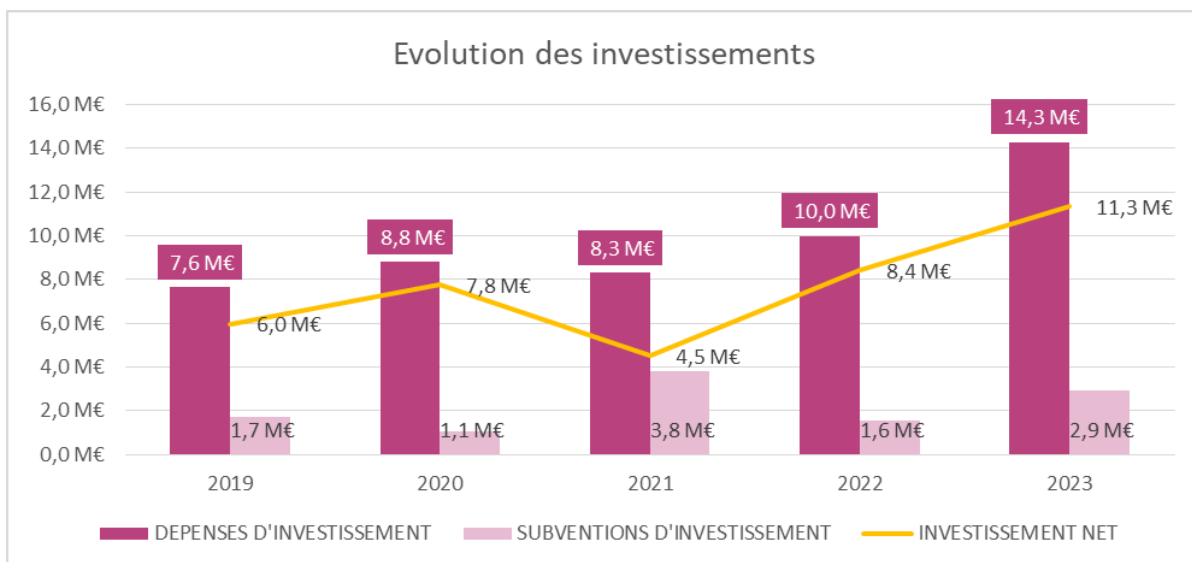
Conformément au projet de mandat de dynamiser la politique d'investissement de la ville de Laval, 14,3 M€ de travaux ont été réalisés en 2023.

En 2023 en intégrant les engagements de l'année (RAR 2023) de 7,5M€, le montant consolidé des investissements s'élève à 21,8 M€ correspondant à un taux d'exécution valorisé de **81 %**.

Ce niveau reste relativement faible au regard des collectivités régionales 304 € par habitant pour la ville de Laval comparativement aux 381 €/ habitant sur le plan régional et 437 € / habitant sur le plan national.



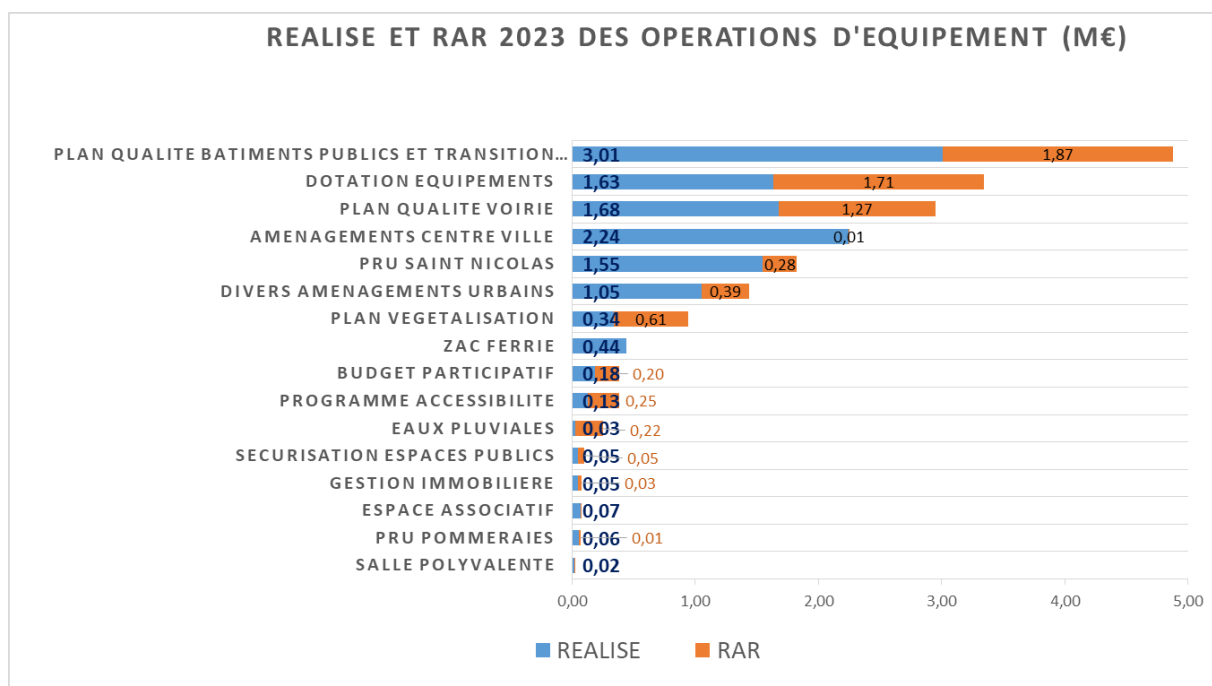
Ces 14,3 M€ s'inscrivent néanmoins également dans une hausse significative et régulière des investissements réalisés depuis 2019:



En déduisant les subventions d'investissements perçues en 2023, 2,9M€, le niveau d'investissement net s'élève à 11,3 M€.

Il est à noter la diversité de ces investissements qui s'inscrivent dans la volonté de :

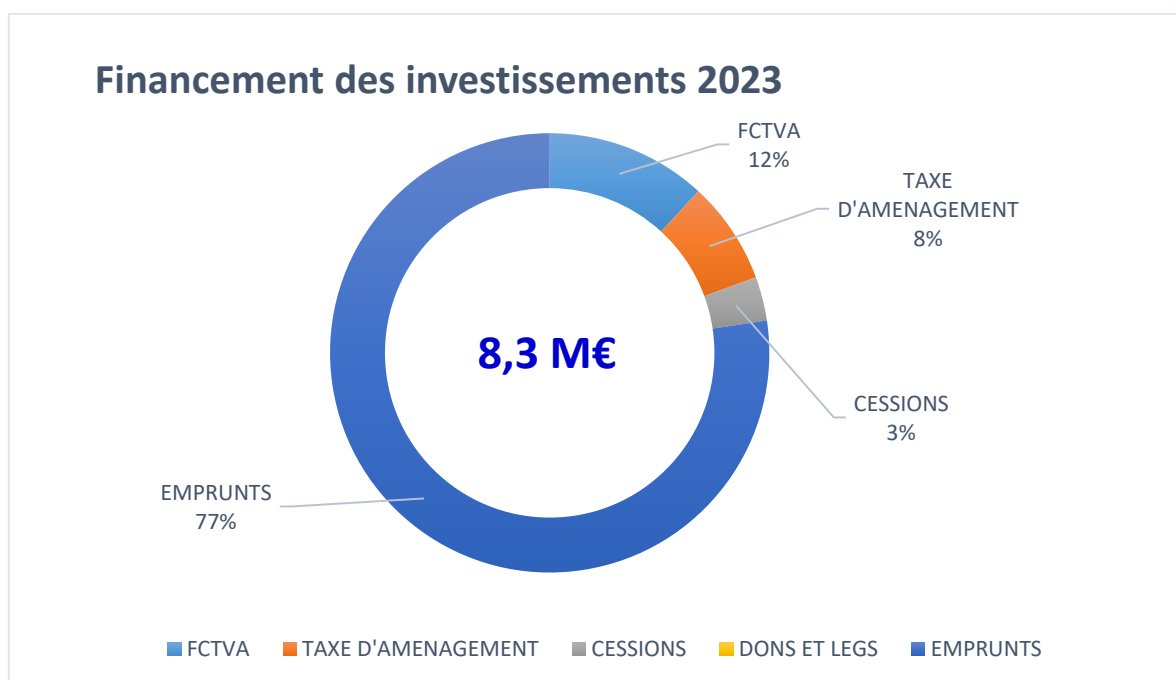
- Améliorer le cadre de vie des Lavallois
- Favoriser la participation des Lavallois à la vie de la cité
- Transformer et favoriser l'attractivité de la ville de Laval
- Accompagner l'action publique au service des transitions sociétales



- 7 plans qualité ont été définis pour rénover un patrimoine municipal souvent dégradé par manque d'entretien régulier et réduire progressivement les émissions carbone de la collectivité.

## 4.2. Le financement des investissements

En 2023, la ville de Laval a financé ces investissements nets de 11,3 M€ à hauteur de 77 % par l'emprunt (6,4 M€), 12% par le FCTVA (1 M€), 8 % par la taxe d'aménagement (0,6 M€), 5 % par sa capacité d'autofinancement (0,4 M€) et 3 % par le produits des cessions immobilières (0,3 M€).

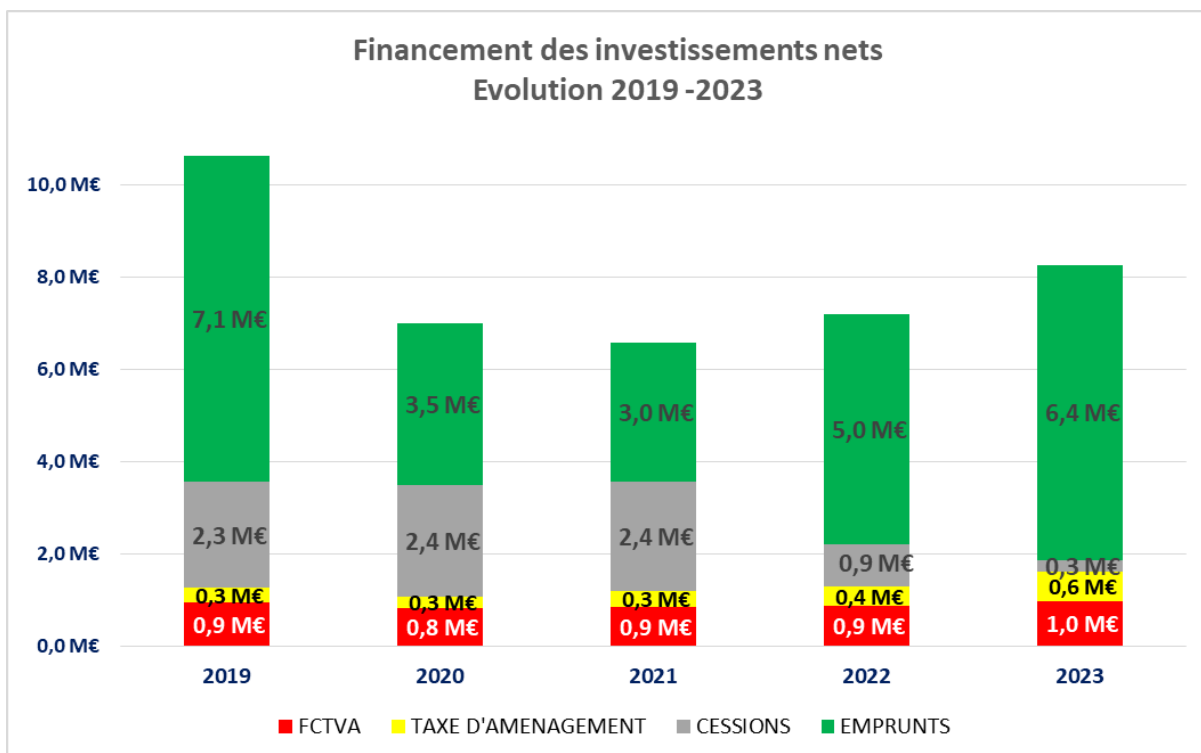


Le FCTVA, 1 M€ en 2023, correspond au reversement de la part de TVA acquittée sur les investissements réalisés l'année précédente. Il dépend donc du niveau des investissements réalisés en 2022.

La taxe d'aménagement, 0,6 M€, connaît une hausse + 0,2M€ comparativement à 2022 et précédemment.

Cessions : La Ville a réalisé diverses cession d'actifs pour un montant de 0,27 M€.

Emprunts : comme précédemment exposé, les élus de la ville de Laval ont choisi de recourir à hauteur de 6,4 M€, comprenant pour 2,7 M€ de prêts nouveaux, 2,3 M€ de prêts contractés en 2022 et débloquer en 2023 pour profiter de taux attractifs et enfin du dispositif intracting pour 1,4 M€.



En 2023, les emprunts et ressources propres d'investissement se sont élevés à 8,6 M€. Le montant des investissements nets à financer s'établissant à un total de 11,3 M€, le différentiel a été autofinancé pour un montant de 0,4M € via CAF nette et par prélèvement du fonds de roulement à hauteur de 2,7M€.

### **4.3. Un niveau de fonds de roulement intéressant au 31/12/2023**

Considérant :

1. La variation de fonds de roulement de 2023, à savoir - 2,7M€
2. Le niveau de fonds de roulement au 01/01/2023 de 14,5 M€

Il en résulte donc un excédent global de clôture ou fonds de roulement au 31/12/2023 de 11,8 M€

## 5. LE BUDGET ANNEXE (BA) PARKING

### 5.1. Synthèse financière

En 2023, 0,063 M€ ont été perçus au titre des redevances d'occupation du domaine public.

Il est rappelé que les redevances de stationnement sur parcs barriérés sont déclenchées en fonction des seuils de chiffre d'affaires atteint en N-1. En 2023 elles demeurent à un niveau moindre que ceux constatés jusqu'en 2020 (moyenne de 0,128 M€ de 2016 à 2020).

La subvention d'exploitation annuelle versée par le budget principal, 0,48 M€ en 2023, et destinée à permettre au budget annexe de couvrir partiellement l'annuité de la dette le concernant (0,590 M€), a progressé (+ 0,078 M€ par rapport à l'année 2022). Cette hausse intervient après un ajustement volontaire à la baisse en 2022 de la subvention dans un souci d'optimisation du fonds de roulement pour la couverture du déficit du budget annexe.

Au final, la CAF nette s'avère négative de - 0,048 M€. La collectivité ayant procédé également à des investissements matériels pour 0,050 M€, le besoin ou variation en de fonds de roulement s'élève à - 0,1 M€.

Par ailleurs les reports d'investissement 2022 se sont élevés à 0,164 M€, l'excédent global de clôture s'élève donc au 31/12/2023 à 0,336 M€ (0,6 M€ - 0,1M€ - 0,164 M€)

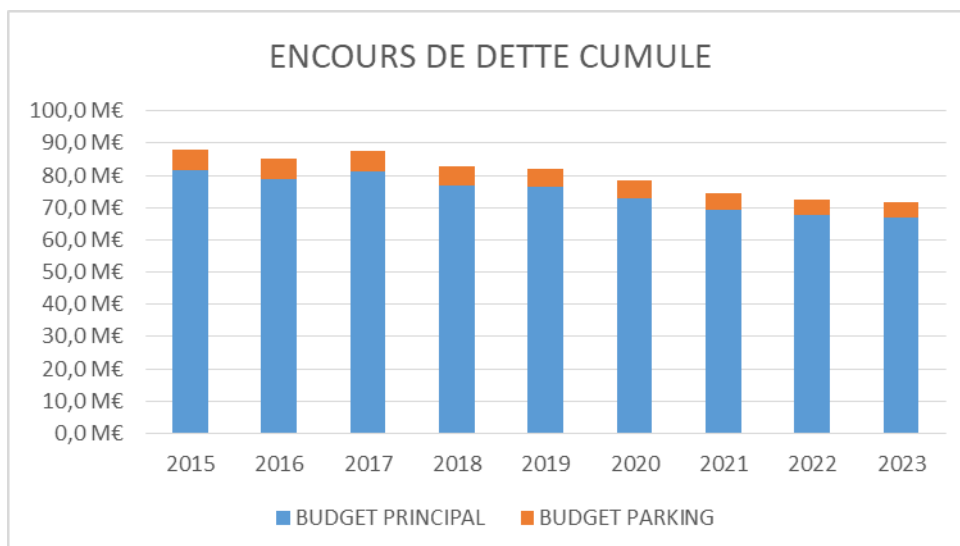
en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Subvention d'exploitation	475	407	336	359	329	493	440	479
+ Redevance concessionnaire	54	114	173	141	160	7	8	63
= Produits fonctionnement courant	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
- Charges fonctionnement courant	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent brut courant</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
+ Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
- Dépenses exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent de gestion</b>	<b>529</b>	<b>521</b>	<b>509</b>	<b>500</b>	<b>489</b>	<b>500</b>	<b>448</b>	<b>542</b>
- Intérêts de la dette	220	211	200	191	176	164	168	229
= <b>CAF brute</b>	<b>309</b>	<b>310</b>	<b>309</b>	<b>309</b>	<b>313</b>	<b>336</b>	<b>279</b>	<b>313</b>
- Remboursement de capital	259	272	285	298	313	328	344	361
= <b>CAF nette</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>

en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CAF nette	50	38	25	11	0	8	-65	-48
+ Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Financement des invest.</b>	<b>50</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>-65</b>	<b>-48</b>
- Dépenses d'investissement	6	0	0	0	0	43	35	50
= <b>Variation excédent de clôture</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>25</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>-34</b>	<b>-100</b>	<b>-99</b>

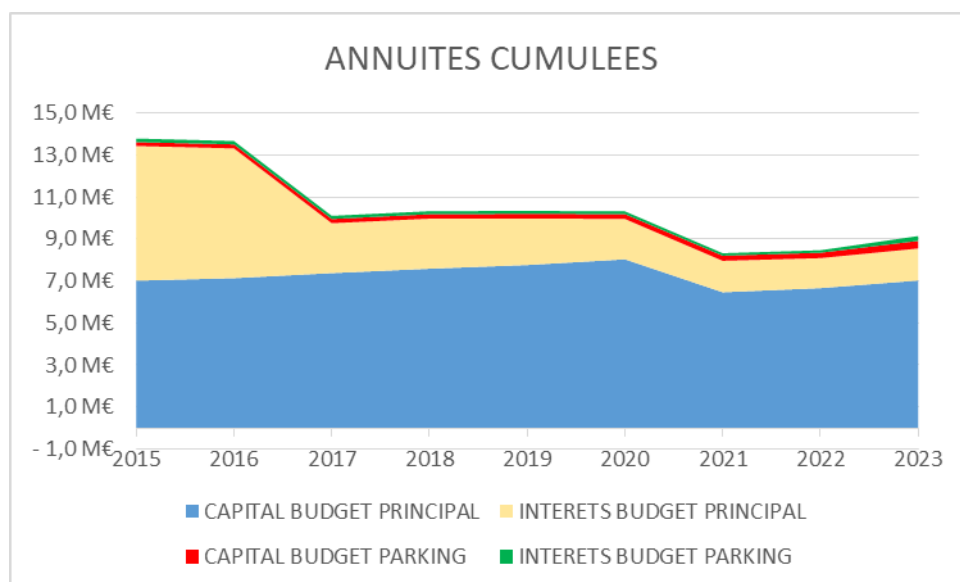
en milliers d'euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent global de clôture n-1	614	658	697	721	732	732	698	599
+ Variation excédent de clôture	44	38	25	11	0	-34	-100	-99
= <b>Excédent global de clôture n</b>	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>500</b>
- Reports en dépense	0	0	0	0	0	0	0	164
+ Reports en recette	0	0	0	0	0	0	0	0
= <b>Excédent global de clôture net</b>	<b>658</b>	<b>697</b>	<b>721</b>	<b>732</b>	<b>732</b>	<b>698</b>	<b>598</b>	<b>336</b>

### 5.2. Dette consolidée du budget principal et du budget annexe parking

L'encours de la dette du budget parking étant relativement faible, 4,7M€ au 31/12/2023, il représente peu de poids dans la dette consolidée de la Ville de Laval.



L'annuité de la dette du BA parking est peu élevée en proportion de l'annuité du budget principal



### 5.3. Fonds de roulement consolidé du budget principal et du budget annexe parking au 31/12/2023

EVOLUTION FONDS DE ROULEMENT CONSOLIDE (K€)	FONDS DE ROULEMENT	
	31/12/2022	31/12/2023
BUDGET PRINCIPAL	14 516	11 838
PARKING	599	336
<b>TOTAL 2023</b>	<b>15 115</b>	<b>12 174</b>

Au 31/12/2023, le fonds de roulement consolidé s'élève donc à 12,2 M€